Rapport d'activités 2020

FUB
le vélo au quotidien
www.fub.fr

Sommaire

Edito p4

Chiffres clés p5

faits marquants p6

Notre fédération p7
- Composition de la fédération p8
- L'assemblée générale p8
- Structuration juridique p8
- Les associations membres de la FUB p9
- Le conseil d'administration et le bureau p10
- L'équipe salariée p12

Nos actions p15
- Intégrer le vélo dans les politiques nationale, européenne et internationale p16
  - Le Congrès de la FUB p16
  - Nos campagnes Parlons Vélo p18
- Structurer le réseau des membres de la FUB et les aider à promouvoir le vélo au niveau local p20
  - L'agrément service civique p20
  - L'animation de réseau p21
  - La cellule juridique de la FUB p21
  - Les campagnes nationales p23
- Accompagner tous les publics vers l'usage du vélo-transport p25
  - BicyCode® p25
  - Identification et enregistrement des vélos obligatoires en 2021 p27
  - Les commissions antivols et éclairages : conseils au grand public p30
  - Le réseau des vélo-écoles FUB p32
  - Alvéole p36
  - ColisActiv' p41
  - L'Académie Des experts en Mobilités Actives (ADMA) p42
  - L'Académie Des Métiers du Vélo p44
  - V-Logistique p45
  - Objectif Employeur pro-vélo p46
  - Autres actions ponctuelles p47

Nos publications p48
- Communiqués de presse FUB p49
- Publications et sites FUB p50

Edito

Chères toutes et chers tous,

2020 a été une année unique. Si elle a été cruelle dans bien des domaines, elle constitue un cru absolument exceptionnel pour la Petite Reine en général et pour la FUB en particulier.

Souvenez-vous, l'année 2020 débutait par un **mouvement social** qui a mis en selle, malgré la saison hivernale, de nombreux habitants et habitantes des grandes métropoles françaises, plus spécialement les franciliens et les franciliennes.

Ensuite, remémorez-vous l'**engouement politique**, médiatique et citoyen autour des résultats du Baromètre, puis pour la démarche « Municipales 2020 à vélo » avec les milliers de soutiens glanés, bien au-delà des grands territoires urbanisés et grâce à plus d'un millier de référents et référentes locaux, conduisant même à la création de nouvelles antennes et associations.

S'en est suivi un confinement durant lequel la France a frôlé le **bonnet d'âne cycliste** : le vélo a été **stigmatisé**, accusé en filigrane, - et à tort - de contribuer à remplir les hôpitaux surchargés.

Enfin, tout s'est emballé : un recours gagné au **Conseil d'État**, des douzaines de collectivités se lançant dans des centaines de kilomètres d'**aménagements de transition**, mais également le lancement surprise du désormais fameux **Coup de Pouce Vélo** Réparation et Remise en selle.

En parallèle, des projets prévus depuis 2019 ont pris corps : l'académie des experts **ADMA**, le projet **ColisActiv'**, mais également l'émancipation programmée du **BicyCode®**, bébé de la FUB (né en 2004) devenu grand.

En 2020, pour nos 40 ans, nous sommes sur le point de dépasser les **400 associations et antennes membres**, alors qu'il n'y en avait que 163 en avril 2015 ! Cette dynamique se poursuit avec la démarche impulsée autour des élections départementales et régionales.

Tout cela a pu être possible grâce à votre **implication exceptionnelle** à toutes et à tous !

Pour commencer l'année en beauté et alors que le **« Coup de Pouce Vélo »** a franchi la barre de **1 250 000 bénéficiaires**, voici toute une série de belles nouvelles :

- **Nomination de l'APIC**, association lancée par la FUB avec l'Union Sport & Cycle, pour gérer le fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI),
- Lancement officiel du projet **« Objectif Employeur pro-vélo »** (pour un budget de 40 M€),
- Budget du programme Alvéole porté à 105 M €, confirmant la **poursuite de Coup de Pouce Vélo jusqu'au 31 mars 2021**, avec maintien des actions initiales du programme Alvéole sur le financement de stationnements vélo (jusqu'au 31 décembre 2021),
- Publication à venir du **décret sur l'embarquement des vélos dans les trains**, avec pour ambition le niveau demandé initialement par la FUB, soit huit vélos par rame.

Enfin, rappelons que si l'année 2020 a été l'année du vélo, la tête de réseau FUB en est ressortie largement renforcée et mieux reconnue. Animée par Camille Girouard puis Marie-Xavière Wauquiez, l'équipe est passée de 9 à 25 salariés et même 37 avec l'arrivée des douze experts du programme ADMA (Académie des Experts en Mobilité Active).

Si 2020 était un cru exceptionnel, 2021 sera à coup sûr une année encore très intense, structurée autour de trois axes principaux, **tournés largement vers tout le réseau FUB** :

- Les **élections départementales et régionales**, avec l'émergence probable (et encouragée) de nouveaux collectifs régionaux,
- La **3ème édition du Baromètre des villes cyclables**,
- L'animation d'un **débat interne** exemplaire, pour la préparation des revendications FUB pour les élections présidentielles et législatives de 2022.

Bonne lecture de ce rapport d'activité et bravo pour votre engagement !

Olivier Schneider
Président de la FUB

Chiffres clés

La FUB en 2020, c'est...

346 associations et antennes adhérentes (au 31/12/2020)

50 membres associés (au 31/12/2020)

2 sites : le siège à Strasbourg, des bureaux à Paris - **2** déménagements

1 conseil d'administration de **15** personnes

1 équipe salariée de **23** personnes

5 stagiaires

253
opérateurs BICYCODE®

69 577 vélos marqués

167
vélo-écoles

185
ateliers
d'auto-réparation

3 sociétés créées : BicyCode® SOFUB' FUB SERVICES

Avec alvéole COUP DE POUCE VELO :

1 211 413 vélos réparés en 2020

4 436 heures de remise en selle

2 603 stationnements amovibles installés

1 Congrès : **498** participants à la Journée d'études

148 participants à l'Assemblée générale en visio-conférence

Faits marquants

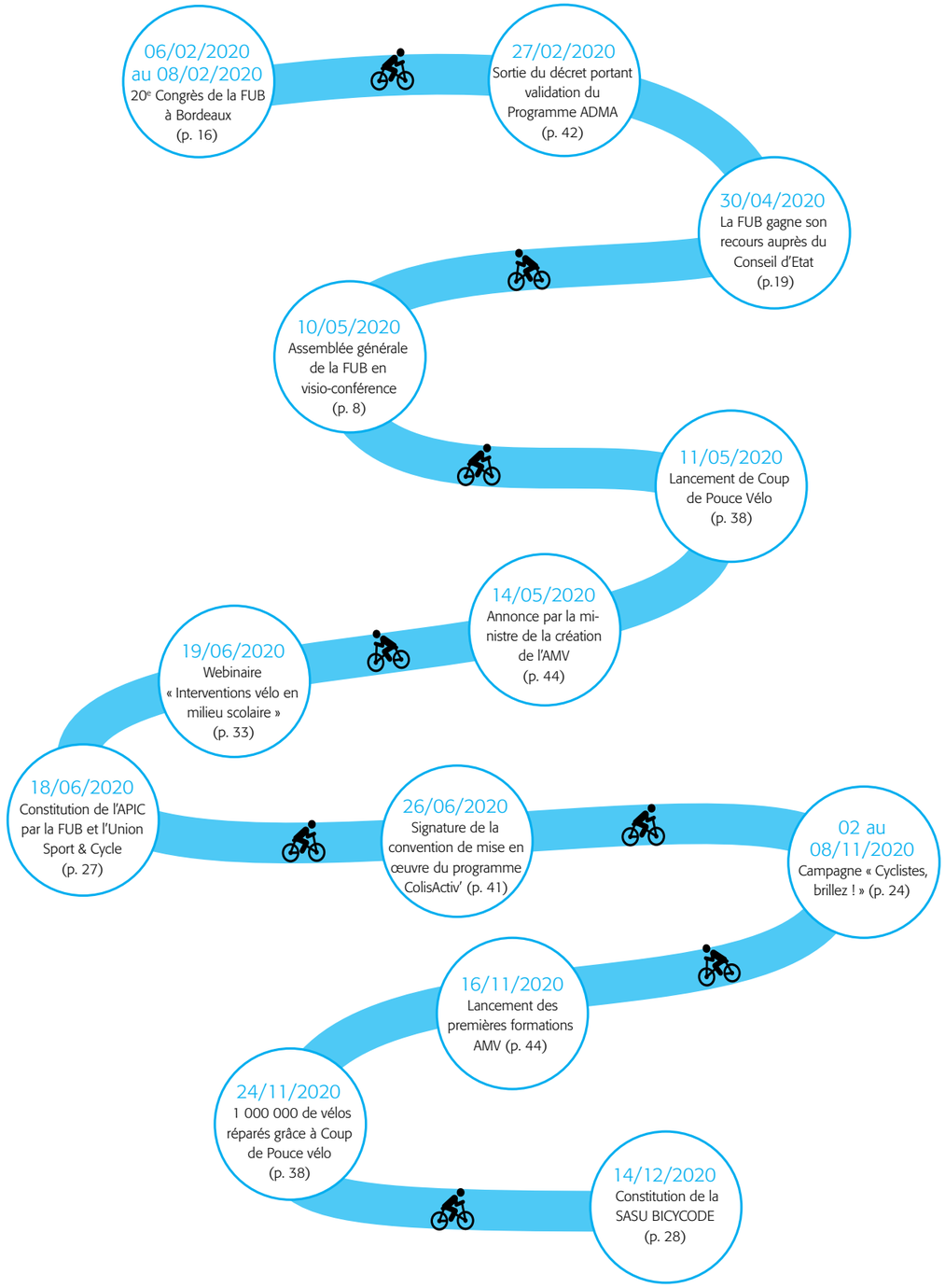

■ Notre fédération

Composition de la fédération

L'assemblée générale

Structuration juridique

Le conseil d'administration et le bureau

L'équipe salariée

Les associations vélo

Composition de la fédération

La fédération se compose d'associations adhérentes, agréées par le conseil d'administration. Elles sont réparties en **deux catégories :** d'une part, des associations dites membres, d'autre part les membres associés.

• Les **associations « adhérentes »** comprennent des associations « dont l'un des objets principaux est la promotion de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement. » Elles composent l'assemblée générale (article S.3 des statuts).

• Sont dits **« membres associés »** les « organismes sans but lucratif dont le but principal n'est pas la promotion de la bicyclette comme moyen de déplacement mais qui y contribuent de manière significative. Les membres associés participent à l'AG sans droit de vote. » (article S.3 des statuts).

En 2020, la FUB a connu une forte croissance, **45 nouvelles associations** ont rejoint le réseau. Parmi ces 45 associations, certaines rejoignent la FUB car elles ont découvert le réseau pendant le déconfinement (victoire au Conseil d'État, opération Coup de Pouce Vélo) et d'autres car elles se sont créées grâce à la dynamique du Baromètre et des « Municipales 2020 à vélo ».

- Une association **créée en 1980**
- **346 associations et antennes adhérentes** en 2020
- **50 membres associés** en 2020
- La FUB a pour mission de « rendre la #SolutionVelo attractive et sûre pour tou.te.s partout en France ».
- Notre vision 2030 : « En 2030, la #SolutionVélo a participé à la réinvention des territoires et des modes de vie. Le vélo est devenu une évidence et occupe une place essentielle dans la mobilité partout en France »

L'assemblée générale

En raison du contexte sanitaire en vigueur en France au printemps 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de la FUB s'est tenue **en visio-conférence dimanche 10 mai** et a réuni **148 membres** du réseau FUB. Sur les 207 associations à jour d'adhésion au 31/12/2019, **95 associations ont voté** à l'assemblée générale 2020, représentant 408 mandats sur 683, soit un taux de représentativité de 59,74 %.

A titre de comparaison, l'Assemblée Générale FUB 2019 avait un taux de représentativité de 52 %.

Après la présentation des rapports d'activités, moraux et financiers de la fédération, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les rapports liés à la rémunération du Président ainsi que la **création de quatre SAS : « SAS Bicycode », « SASU FUB », « SASU ColisActiv' » et « SAS ADMA »**. L'assemblée générale a donné mandat au conseil d'administration pour créer ces quatre filiales sous forme de sociétés par actions simplifiées (SAS).

Afin de préparer au mieux cette Assemblée Générale Ordinaire à distance, la FUB a organisé **trois webinaires thématiques** d'une durée de deux heures chacun : un premier sur les programmes Certificats d'Économie d'Énergie (ADMA et ColisActiv') puis un second sur les évolutions du BicyCode® dans le contexte de la mise en œuvre du marquage obligatoire à compter du 1er janvier 2021 et enfin un temps de présentation sur la structuration juridique de la FUB et du budget prévisionnel 2020.

Chiffres-clés

Nombre de participants	**148**
nombre d'associations présentes ou représentées	95
nombre d'associations et antennes membres de la FUB au titre de l'année 2019	346

Structuration juridique de la FUB

Les activités d'édition de la FUB et les prestations de conseils sont portées par FUB SERVICES.

Trois autres sociétés ont également été créées :
- La société BICYCODE pour le BicyCode® (décembre 2020),
- La société SOFUB, qui héberge le programme COLISACTIV' avec Sonergia (décembre 2020),
- La société FUZO qui héberge le programme ADMA avec Rozo (janvier 2021).

Le Président de chacune de ses sociétés est la FUB en tant que personne morale, représentée par son Président.

La FUB possède soit l'intégralité soit la majorité des actions.

Les associations vélo membres de la FUB

Retrouvez toutes les coordonnées des associations FUB sur www.fub.fr/membres.

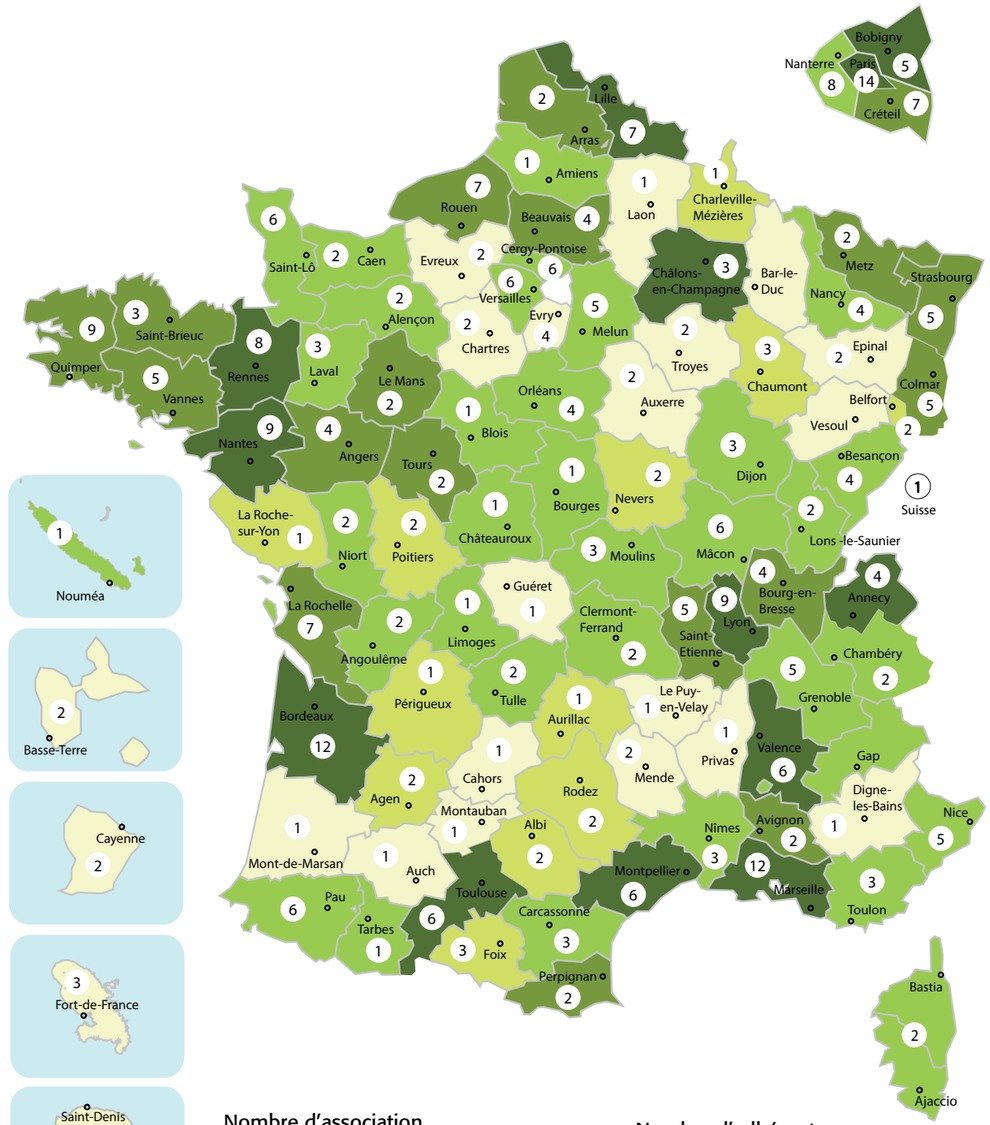

Le conseil d'administration et le bureau

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'administration et le bureau de la FUB ont appris à se réunir à distance !

En 2020, le fonctionnement statutaire de la fédération a représenté :
- **6 réunions du conseil d'administration** et de nombreuses **réunions du bureau**
- **1 assemblée générale ordinaire** qui s'est déroulée le 18 mai 2020.

Composition du CA 2020 :

Lucile Cousin, Mines de rayons (Le Creusot)
Le CA m'a délégué les questions d'apprentissage de la mobilité à vélo. Je suis en particulier en charge, en lien avec les salariés, de l'animation du réseau des vélo-écoles et du déploiement du Savoir Rouler À Vélo, et notamment de Génération Vélo.

Charles Dassonville, Vélocité Grand Montpellier
Au CA depuis 2019, je m'intéresse particulièrement à la communication et la valorisation des initiatives des associations de notre réseau. Je contribue à *Vélocité* et m'intéresse également à l'ECF. J'ai participé, avec le bureau, au recrutement du Délégué général.

Joseph D'halluin, Pignon sur rue (Lyon), secrétaire général
Au CA et au Bureau depuis 2017, j'ai mis beaucoup d'énergie pour faire vivre les instances de la FUB, sa vie démocratique, son projet associatif, développer les outils au service du réseau et orienter les activités de notre fédération.

Séraphin Elie, Sciences Pistes Cyclables (Malakoff), vice-président
Membre référent au Bureau de l'appui au plaidoyer local, je co-pilote le développement des campagnes (module cartographie, Baromètre, Régionales/Départementales).

Alexis Frémeaux, Mieux se Déplacer à Bicyclette (Paris)
En tant que nouvel administrateur de la FUB en 2020, j'ai cherché à rapprocher le réseau des actions de la FUB et réciproquement et à renforcer notre plaidoyer pro-vélo notamment au niveau régional.

Franscescu Garoby, Dérailleurs (Caen)
Au CA depuis 2020, je m'intéresse au travail de plaidoyer national de la fédération. Je me fais le relais des préoccupations des associations locales et pousse pour une meilleure coopération entre membres.

Priscilla Janot, Vélo Utile (Saint-Brieuc), vice-présidente
En tant que membre du CA et du Bureau, je suis attachée à défendre une vision inclusive du vélo et de l'engagement militant. Je contribue aux travaux d'animation du réseaux (formations, publications...).

Carole Kaouane, ADTC (Grenoble)
Je gravite au CA de la FUB depuis 2016. D'abord en soutien sur les subventions et conventions, je contribue à maintenir nos liens avec l'European Cyclists' Federation depuis 2017.

Kiki Lambert, Mieux se Déplacer à Bicyclette (Paris)
Active au sein de la FUB par intermittence depuis 2004 mais avec constance et fidélité, j'aime bien les chiffres et les lettres : les rapports financiers et la réglementation. Du moment que ça parle de vélo.

Agnès Laszczyk, Le Nez au vent (Marolles-en-Brie), au CA jusqu'en mai 2020
Membre du CA depuis 2018, j'ai oeuvré aux côtés du président auprès des parlementaires pour obtenir une LOM favorable au vélo, jusque dans le suivi des décrets.

Florian le Villain, Rayons d'action (Rennes)
Au CA, je m'intéresse particulièrement à ce que la FUB peut apporter sur le volet expertise des aménagements cyclables et la formation de ses membres. Je suis également acteur de la structuration régionale.

Patrice Malachin, Véloxygène (Amiens), trésorier
Trésorier de la FUB depuis plusieurs années, je suis, avec la direction de la FUB, les finances de notre fédération.

Julie Pillot, Paris en selle
En tant qu'administratrice, j'ai à cœur que la FUB se structure pour faire face à sa croissance. Je m'implique également dans l'animation du réseau, pour développer les compétences et outiller nos membres moins pourvus, notamment en milieu rural.

Cyril Pimentel, Collectif Vélos en Ville (Marseille)
Venu progressivement des profondeurs du réseau, je m'attelle à mettre en cohérence les actions du réseau avec celles des associations et inversement, tout en m'impliquant sur des sujets spécifiques.

Olivier Schneider, Brest à pied et à vélo, président
Au CA depuis 10 ans et président depuis 2015, j'ai mis toute mon énergie à promouvoir la Solution vélo auprès de tous types de décideurs, publics comme privés, tout en initiant de nombreux projets - notamment programmes CEE - afin de développer la FUB et de donner des outils concrets au réseau.

Annie-Claude Thiolat, Place au vélo (Nantes), vice-présidente
Référente de ce sujet au Bureau, je m'attache à tisser les liens de la FUB avec le monde des entreprises, pour les mettre en selle mais aussi pour susciter des partenariats avec la fédération et ses membres. Cette implication m'a permis d'initier le programme Objectif Employeur pro-vélo.

Réviseurs aux comptes : Olivier Jourdan, Vélo Sapiens (Marseille) et Bruno Cheneby, EVA (Dijon).

Olivier Schneider
Brest A pied et A Vélo
Président

Annie-Claude Thiolat
Place au vélo - Nantes
Vice-Présidente

Séraphin Elie
Sciences Pistes
Cyclables - Paris
Vice-Président

Priscilla Janot
Vélo Utile - Saint-Brieuc
Vice-Présidente

Joseph D'halluin
Pignon sur rue - Lyon
Sécrétaire général

Patrice Malachin
Véloxygène - Amiens
Trésorier

Lucille Cousin
Mines de rayons -
Le Creusot
Déléguée aux vélo-écoles et à la formarion

Charles Dassonville
Vélocité
Grand Montpellier

Alexis Frémeaux
Mieux se Déplacer
à Bicyclette - Paris

Francescu Garoby
Dérailleurs - Caen

Carole Kaouane
ADTC - Grenoble

Kiki Lambert
Mieux se Déplacer
à Bicyclette - Paris

Angès Laszczyk
Le Nez au vent -
Marolles-en-Brie

Florian Le Villain
Rayon d'actions -
Rennes

Julie Pillot
Paris en Selle -
Paris

Cyril Pimentel
Collectif Vélos en Ville -
Marseille

L'équipe salariée

En juillet 2020, la FUB a quitté ses locaux du 12 rue des Bouchers à Strasbourg pour **emménager au 12 rue Finkmatt**, dans des locaux plus spacieux répondant aux nouveaux besoins de l'équipe agrandie.

En décembre 2020, la FUB a quitté ses locaux au Pôle vélo des Cinq toits à Paris pour **emménager au 47 rue de la Grange aux Belles**, dans des locaux plus spacieux à proximité de la Gare de l'Est.

Par ailleurs, suivant la forte activité de la FUB et de ses associations, l'équipe salariée de la FUB a connu une forte croissance :

Camille Girouard a assuré la coordination de l'équipe salariée jusque fin avril 2020. Ses fonctions ont été reprises par **Marie-Xavière Wauquiez**, arrivée en janvier 2020 pour accompagner le fort développement de la FUB

Jeanne Roth a pris la responsabilité du pôle administration et finances à partir d'avril 2020, assistée par **François Hoeft** et **Nicolas Heinrich**.

En septembre, **Clémence Pascal**, précédemment en charge du programme CEE Alvéole, a pris la responsabilité du département nouvellement créé de l'animation de réseau, épaulée par **Juliette Morlé** en stage pour huit mois.

Rodney Akueson a assuré la promotion du Baromètre 2019 jusque fin avril 2020.

L'équipe BicyCode®, composée de **Sophie Hering** et **Pierre de Cérou**, s'est étoffée avec l'arrivée de **Pauline Labourie** en mai 2020 pour un stage de six mois. Pauline a ensuite pleinement intégré l'équipe BicyCode® pour gérer le Service Après-Vente.

L'équipe Communication a fortement cru avec l'arrivée d'une seconde chargée de mission, **Marine Le Bricon**, qui a remplacé **Perrine Burner**, partie en congés maternité à la fin juin. **Florian Maurer** est venu lui prêter main forte en alternance à partir de septembre 2020.

Nicolas Dubois, en charge des vélos-écoles, est parti en congé sabbatique fin juin. **Arthur Janus** et **Claire Toubal** lui ont succédé début juin dans ses fonctions et ont développé de nouvelles activités autour des vélo-écoles et de la formation.

En octobre, **Véronique Bernolin** a renforcé l'équipe support en tant qu'assistante polyvalente. Elle gère désormais les commissions éclairage et antivol.

L'équipe dédiée aux différents programmes CEE s'est progressivement structurée au cours de l'année : **Eva Penisson**, arrivée en mars 2019, a œuvré au succès de l'opération Coup de Pouce Vélo depuis son lancement en mai 2020. Elle a été assistée par **Albert Négri**, en alternance, à partir d'août 2020. **Carolina Martinez** est arrivée en février pour assurer le lancement des programmes Adma et ColisActiv, en plus des activités liées au programme V-Logistique pour lequel la FUB était prestataire. **Zoé Coston** est venue l'assister à partir du mois de mai et a géré le programme AMV. En octobre, **Quitterie Berchon** a pris la responsabilité du programme ColisActiv' et en novembre, **Alanne Maison** a pris ses fonctions pour assister Eva Penisson sur le programme Alvéole. **Louis Duthoit**, arrivée en septembre 2019 en tant que service civique, a changé de statut et a rejoint l'équipe salariée en avril 2020. Il a pris la responsabilité du programme Objectif Employeur Pro Vélo, qui s'est transformé en programme CEE à la fin de l'année 2020.

Au niveau des stagiaires, **Antoine Chastenet de Géry** et **Solène Colin** ont œuvré sur le plaidoyer de mai à juillet. **Farima Thomas** a quand à elle réalisé son stage au sein de la commission éclairage ente avril et juin 2020.

ADMINISTRATIF

François Hoeft
Assistant de gestion
(Strasbourg)

Nicolas Heinrich
Assistant administratif en alternance
(Strasbourg)

Jeanne Roth
Responsable administrative et financière
(Strasbourg)

ANIMATION RESEAU

Clémence Pascal
Chargée de l'animation du réseau
(Strasbourg)

COMMUNICATION

Perrine Burner
Chargée de communication
(Strasbourg)

Marine Le Bricon
Chargée de communication
(Strasbourg)

Florian Maurer
Chargé de communication en alternance
(Strasbourg)

PLAIDOYER

Rodney Akueson
Chargé de mission Baromètre
(Paris)

VELO-ECOLES

Nicolas Dubois
Chargé de mission Vélo-école
(Strasbourg)

Arthur Janus
Chargé de mission Vélo-école
(Strasbourg)

Claire Toubal
Chargée de mission Formation
(Paris)

BICYCODE

Pierre De Cérou
Commercial
Auditeur
(Marseille)

Sophie Hering
Chargée de mission BicyCode® et cellule juridique
(Strasbourg)

PROJETS CEE

Quitterie Berchon
Chargée de mission Colis'Activ
(Paris)

Zoé Coston
Chargée de mission AMV
(Paris)

Louis Duthoit
Chargé de mission Objectif Employeur Pro-Vélo
(Paris)

Alanne Maison
Chargée de mission Alvéole
(Paris)

Carolina Martinez Tabarez
Cheffe de projet ADMA
(Paris)

PROJETS CEE

Albert Négri
Assistant maîtrise d'ouvrage en alternance
(Paris)

Eva Pénisson
Chargée de mission Alvéole
(Paris)

DIRECTION

Véronique Bernolin
Assistante de direction
(Strasbourg)

Camille Girouard
Coordinatrice
(Strasbourg)

Marie-Xavière Wauquiez
Déléguée en charge de la structuration et de la coordination
(Paris)

La FUB a accueilli cinq stagiaires au cours de l'année

Antoine Chastenet de Géry
Stagiaire Plaidoyer
(Paris)

Solène Collin
Stagiaire Plaidoyer
(Paris)

Pauline Labourie
Stagiaire chargée de projet BicyCode®
(Strasbourg)

Juliette Morlé
Stagiaire animation de réseau
(Strasbourg)

Farima Thomas
Stagiaire Commission éclairage
(Strasbourg)

Sont arrivés début 2021

Vincent Dulong
Délégué général
(Paris)

Florence Labarre
Cheffe de projet « employeur pro vélo »
(FUB Services)
(Strasbourg)

Thibault Quéré
Chargé du plaidoyer et du Baromètre
(Paris)

Angèle Radjagobal
Responsable de la filiale BicyCode®
(Paris)

Manon Thiollier
Chargée d'animation du réseau
(Strasbourg)

■ Nos actions

Intégrer le vélo dans les politiques nationale, européenne et internationale

Le Congrès de la FUB
Nos campagnes Parlons vélo

Structurer le réseau des membres de la FUB et les aider à promouvoir le vélo au niveau local

L'agrément service civique
L'animation de réseau
La cellule juridique de la FUB
Les campagnes nationales

Accompagner tous les publics vers l'usage du vélo-transport ?

BicyCode®
Identification et enregistrement des vélos obligatoires en 2021
Les commissions antivols et éclairages
Le réseau des vélo-écoles FUB
ALVÉOLE
ColisActiv'
L'Académie Des experts en Mobilités Actives (ADMA)
L'Académie Des Métiers du Vélo
V-Logistique
Objectif Employeur pro-vélo
Autres actions ponctuelles

Intégrer le vélo dans les politiques nationale, européenne et internationale

Le Congrès de la FUB

Le 20ème congrès annuel de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette s'est tenu à Bordeaux les 6, 7 et 8 février 2020 avec le concours de Vélo-Cité Bordeaux et les associations de promotion du vélo du territoire, Cycles et Manivelles (Bègles), Etu'Récup (Pessac), Léon à vélo (Mérignac), Insercycles (Le Teich).

Le vélo fut au cœur de l'actualité durant trois jours :

- **Cérémonie de remise des prix de la deuxième édition du Baromètre Parlons Vélo des villes cyclables**, jeudi 6 février, Palais de la Bourse de Bordeaux : plus de 500 personnes présentes pour assister à la remise des prix.
- **20ème Journée d'études « Système vélo : du local au global »**, vendredi 7 février : table ronde, sessions et ateliers ; salon d'exposants, au sein des espaces du Palais de la Bourse de Bordeaux, déjeuner sur le salon d'exposants, visites de la ville à vélo, soirée festive au local de Cycles & Manivelles.
- **Atelier « bonnes pratiques »**, temps d'échange réservé aux associations membres de la FUB, samedi 8 février.

Les retours des congressistes, tant sur le contenu que sur l'organisation du congrès, ont été très positifs. Grâce au partage des connaissances et des expériences, ce temps fort contribue à l'essaimage des bonnes pratiques et au développement des actions en faveur de l'usage du vélo.

Le salon d'exposants 2020

Plusieurs partenaires privés ont soutenu l'édition :

- **Un grand partenaire** : Vélogik,
- **Quatre partenaires officiels** : Altinnova, Bemobi, Kéolis, V-Logistique,
- **Cinq partenaires du salon exposants** : Abri Plus, Cyclable, Douze Cycles, Eco-compteur, Indigo Weel, Smoove.

32 exposants ont animé l'espace d'exposition tout au long de la journée d'études, les vélos ont été gardiennés par la société Wheelkeep. À titre de comparaison, la journée d'études de 2019 a accueilli 30 exposants.

FUB

Les partenaires de l'événement en 2020

Soutiens réguliers, le **Ministère de la Transition écologique et solidaire** et l'**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** ont apporté une aide à l'organisation de ce temps fort.

À leurs côtés, **la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, le département de la Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine et la CCI Bordeaux Gironde** se sont engagés pour soutenir activement ce congrès.

Le cocktail du jeudi 6 février a été offert par le **département de la Gironde**. Les tables, les chaises, les plantes vertes et décorations ont été mises gracieusement à disposition par la **ville de Bordeaux**. Les vélos ont été mis à disposition par **Bordeaux Métropole**.

Focus sur la 20ème journée d'études de la FUB « Système vélo : du local au global »

Véritable succès, l'édition 2020 a bénéficié d'une fréquentation élevée avec près de 500 participants à la journée d'études !

Une **conférence de presse** s'est tenue **jeudi 6 février** dans les locaux de Vélo-Cité Bordeaux, en présence d'Olivier Schneider, Président de la FUB et de Ludovic Fouché, Président de Vélo-Cité Bordeaux.

Le congrès a été ouvert jeudi 6 février au soir par Sandrine Derville, Vice-présidente du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, Jean-Luc Gleyze, Président du Département de la Gironde, Brigitte Terraza, Vice-présidente de Bordeaux Métropole, Patrick Seguin, Président de la CCI Bordeaux Gironde. Ont suivi une **table ronde intitulée « Le Baromètre, recette d'un succès » et la cérémonie de remise des prix du Baromètre**, animée par Albane Godard. La soirée s'est terminée autour d'une célébration des 40 ans de Vélo-Cité Bordeaux et de la FUB. Les échanges se sont poursuivis lors du cocktail sur le salon des exposants, animée musicalement par le groupe Blue Galoo.

FUB

La **journée d'études** s'est ouverte vendredi 7 février par une **table ronde sur les avancées de la LOM**. La matinée s'est poursuivie avec **six sessions thématiques** traitant des échanges entre associations et collectivités, des relations entre collectivités, de la mise en place du « Savoir rouler à vélo », le stationnement et la lutte contre le vol de vélos, au milieu professionnel mais aussi au réemploi et à l'implication des ateliers vélos. Les thématiques abordées en matinée ont été déclinées en après-midi.

Au final, lors de cette journée, une **dizaine d'animateurs** et **quarante intervenants** aux profils variés sont intervenus : députés, élus et techniciens en charge des questions d'aménagements, d'urbanisme, de transports, de mobilités et de tourisme, représentants d'administrations, chercheurs et enseignants, professionnels et entrepreneurs, responsables d'ONG, de fédérations et d'associations, représentants d'usagers, ou encore ingénieurs et consultants en mobilité. Le maintien de cette mixité permet de favoriser des échanges fructueux entre décideurs, professionnels et usagers.

Un **espace d'exposition au cœur du congrès** a permis aux professionnels et partenaires de présenter leurs innovations, produits et services : merci à Abris Plus, AF3V, Altinnova, Alvéole et Rozo, Arcade Cycles, Aximum, Cité Concept et Veloboxx, Cyclable, Douze Cycles, Eco-Compteur, Géovélo, Green On, Indigo Weel, Keolis, Koboo, Néomouv, Nielsen Concept, Pony Bikes, Pryor Marking, Radio Cyclo, Région Nouvelle-Aquitaine, Technomark, USC, Velco, Vélogik, Wattway et Wheelkeep pour leur participation.

La journée d'études s'est clôturée avec des **visites de la ville à vélo** et une soirée festive dans les locaux de Cycles & Manivelles à Bègles.

Les photos et supports des interventions sont disponibles au lien suivant : www.fub.fr/fub/actualites/retours-20eme-congres-fub-bordeaux

En chiffres

Jeudi 6 février	Cérémonie Baromètre	550 participants
Vendredi 7 février	Journée d'études	498 participants
Samedi 8 février	Atelier associations	120 participants

Chiffres-clés 20ème journée d'études

Nombre de participants	498
Type de public	
- professionnels et institutionnels	45 %
- réseau FUB	43 %
- autres associations et individuels	5 %
- étudiants	7 %

Pour comparaison, la 19ème journée d'études qui s'est tenue au Mans le 10 mai 2019 comptait 395 inscrits ; les membres associatifs représentaient 47 % des inscrits.

Contacts :

- **Annie-Claude Thiolat,** Vice-Présidente FUB, Place au vélo Nantes
- **Manon Thiollier,** Chargée de l'animation du réseau, m.thiollier@fub.fr

Nos campagnes *Parlons Vélo !*

Tout au long de l'année 2020, la FUB et ses associations se sont mobilisées pour que le vélo soit reconnu nationalement et localement.

L'activité de plaidoyer en 2020

Après l'adoption de la Loi d'orientation des mobilités à la fin de l'année 2019, l'année 2020 a été dédiée au suivi des mesures annoncées. Grâce au travail d'Agnès Laszczyk, Olivier Schneider et d'autres bénévoles, la FUB a participé à la **rédaction de décrets prévus par la loi**. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Le stationnement en gare,
- L'embarquement des vélos dans les trains et les cars,
- Le stationnement en bâtiment, neuf et en cas de rénovation, que ce soit du logement ou pour les lieux de travail et services.

Ce travail de longue haleine a permis ou va permettre (les décrets n'ayant pas tous été publiés) des **avancées appréciables**.

La LOM a mis en place un **fonds vélo au sein de l'AFITF, crédité de 50 millions d'euros par an**. Lors des débats budgétaires au Parlement, la FUB et ses alliés du Réseau Action Climat ont demandé un **fonds vélo de 200 millions d'€ pour la seule année 2021**. En cohérence avec l'étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France » parue en avril 2020, nous demandions même l'équivalent de 500 millions d'€ pour 2021. Malgré des amendements en ce sens, **l'État n'a pas abondé en plus de l'existant**. Les différents appels à projets auxquels peuvent répondre les collectivités devront se contenter de l'existant, majoré il est vrai par le « plan de relance ».

Le projet de loi de finances a aussi été l'occasion pour la FUB de **défendre des propositions écartées dans la LOM** : transformation de la prime à la conversion en une **véritable « prime à la mobilité durable »**, incluant le vélo, **refonte du dispositif national d'aide à l'achat de VAE, financement de l'apprentissage de la mobilité à vélo**.

En parallèle de ces activités parlementaires, la FUB est restée en lien permanent avec le gouvernement pour obtenir des mesures favorables ou empêcher la mise en œuvre de politiques hostiles à l'usage du vélo (cf. notre référé au Conseil d'État). **Olivier Schneider siège par ailleurs au Conseil National de la sécurité routière**.

Municipales 2020

2020 a été marquée politiquement par des élections municipales. Ce scrutin, l'un des plus populaires de France, permet de porter localement les demandes des associations vélo et d'obtenir des engagements pour la construction d'un système vélo sur tout le territoire.

Ces élections ont été précédées cette année des résultats du baromètre. Cette succession a permis d'interpeller les candidates et les candidats sur la base d'éléments factuels au travers de la **plateforme Parlons Vélo – Municipales 2020**. La plateforme en ligne créée par des bénévoles traduit cette vision : l'ensemble des résultats qualitatifs des communes classées au baromètre des villes cyclables était recensé permettant aux citoyens lambda, mais aussi aux journalistes ou aux candidats de **prendre connaissance des enjeux du vélo révélés par le baromètre sur le territoire**.

Cette plateforme a permis par ailleurs aux associations FUB de **publier pour chaque commune un « manifeste »**, c'est à dire des **recommandations** ou des **revendications**, dans l'optique de faire de la commune un territoire cyclable. Ce manifeste pouvait également être décliné en un **questionnaire local permettant d'interroger les candidats** sur des points précis de programme.

Avec cet outil, ouvert aussi aux citoyens souhaitant se mobiliser localement, **de nombreuses associations ont répondu à des questionnaires locaux**. Cette mobilisation a été amplifiée par l'**organisation de débats publics**, l'interpellation en direct de candidats lors de réunions publiques, de travail avec les équipes de campagne sur la rédaction des programmes. Ciné-débat, « grand oral » à Paris, balades à vélo avec les candidats : le réseau a fait preuve de créativité pour mettre les candidats au vélo.

municipales2020.parlons-velo.fr

Recours devant le Conseil d'État pendant le confinement

L'épisode du confinement a été un révélateur de l'ambiguïté entre les discours et les actes publics sur le vélo : d'un côté, la volonté affichée de promouvoir ce mode de transport dans tous les aspects de la vie des citoyens, et de l'autre, une activité considérée comme un loisir, répréhensible dans un contexte de limitation des déplacements et de lutte contre l'épidémie. Ainsi, après la mise sous cloche de la France le 13 mars 2020, **de nombreux concitoyens ont été verbalisés pour le motif qu'ils se déplaçaient à vélo** et des **itinéraires cyclables sécurisés ont été fermés** par les forces de l'ordre.

Informée du sujet, **la FUB a décidé de saisir par référé le Conseil d'État**. Ainsi, la FUB demandait l'annulation des poursuites, la cessation des verbalisations, la réouverture des aménagements cyclables fermés et une clarification de la communication sur l'usage du vélo. **Le Conseil d'État** a entendu les arguments de la FUB et **enjoint dans son ordonnance du 30 avril 2020 "d'indiquer publiquement et largement que le vélo peut être utilisé pour les déplacements autorisés durant le confinement"**. C'est la reconnaissance de la liberté fondamentale d'aller et venir à vélo, comme tout autre mode de déplacement.

Une victoire qui fait date dans l'histoire du mouvement vélo en France : la décision du Conseil d'État vient renforcer un changement culturel en cours. Oui, le vélo est une solution de mobilité particulièrement efficace et légitime pour faire face à tous les enjeux actuels, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

O. Pesret

Aménagements cyclables de transition pendant le confinement

Avec le « boom » du vélo consécutif au déconfinement sont rapidement apparus dans plusieurs villes du monde (Bogota, Berlin) puis en France des **aménagements cyclables temporaires**, de transition, surnommés **« coronapistes »**. Les associations ont été très demandeuses de ce type d'aménagements et la FUB a poussé **pour leur reconnaissance auprès des institutions et des décideurs publics**. Aux côtés de ses partenaires habituels (Cerema, coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, Vélo & Territoires, Club des Villes et Territoires Cyclables…), la FUB a permis d'**animer des webinaires, guides, communications** et même d'obtenir des financements pour développer ces nouvelles manières d'aménager.

Rapidement, le besoin s'est fait ressentir de **recenser, cartographier et qualifier les nouveaux aménagements** créés. En s'appuyant sur les compétences et l'engagement de Laurent Nison, développeur de l'interface cartographique du Baromètre, la FUB et Vélo & Territoires ont déployé un **outil cartographique de recensement et de visualisation des aménagements cyclables de transition**, permettant également de les qualifier avec des données précises : longueur, largeur, type de protection, situation antérieure à l'aménagement... Très vite, et avec l'aide de communications, webinaires, tutoriels et de quelques retombées presse, associations et collectivités se sont emparées de l'outil pour présenter leurs projets et leurs réalisations.

A ce jour, **près de 650 km d'aménagements sont recensés**, tout comme 500 km de projets. L'interface cartographique de la FUB devrait encore évoluer dans les mois et années à venir avec le **perfectionnement de l'interface cartographique du Baromètre** et la possibilité pour les associations locales de croiser diverses données et de mettre en valeur facilement leur plaidoyer à l'aide de cartes.

FUB

Paris en selle

Structurer le réseau des membres de la FUB et les aider à promouvoir le vélo au niveau local

L'agrément service civique

Le 24 octobre 2017, la FUB a obtenu l'agrément collectif service civique pour une durée de trois ans. En obtenant l'agrément, ce sont toutes les associations membres de la FUB qui peuvent en bénéficier et accueillir de jeunes volontaires.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

La demande d'agrément collectif service civique concerne **trois missions qui peuvent être combinées** :

- Apprendre aux adultes et aux enfants à faire du vélo au quotidien ;
- Accompagner les cyclistes pour être autonome dans la réparation de leur vélo ;
- Contribuer à faire connaître et à rendre accessible à toutes et tous la pratique du vélo au quotidien.

Le rôle de la FUB est de veiller au respect des missions, de la formation, des conditions d'accueil et de tutorat des volontaires. Elle doit s'assurer de la complémentarité et de la non-substitution des actions des volontaires avec celles menées par les salariés, les stagiaires et les bénévoles. Au-delà de sa responsabilité, la FUB tâche de défendre la qualité de l'emploi associatif.

La FUB a créé des outils de suivi afin de veiller au respect des engagements du service, notamment une charte que doivent respecter les associations.

Au cours de l'année 2020, **15 associations ont accueilli un total de 22 volontaires** en service civique. Sur les 22 volontaires accueillis en 2020, 11 (soit 50 %) étaient en études supérieures, 4 (soit 18 %) ont obtenu le bac mais sans poursuite en études supérieures, 7 (soit 32 %) ont un niveau d'études inférieur au bac.

Sur les 35 volontaires accueillis, **16 (soit 73 %) sont des hommes et 6 (soit 27 %) sont des femmes**. Ces chiffres sont à l'opposé de la moyenne nationale. Toutes structures confondues hors réseau FUB, les volontaires en service civique sont majoritairement des femmes (60,5 % femmes et 39,5 % hommes).

En raison de la situation sanitaire, certaines associations ont dû interrompre la mission de service civique, quand d'autres ont pu adapter les conditions de travail ou passer au télétravail.

Malgré la situation, accueillir ces volontaires a permis aux associations d'avoir des conditions de travail plus qualitatives, d'initier de nouveaux projets et de rajeunir le public et la communication. S'engager dans le service civique a permis aux volontaires de découvrir de nouvelles manières de faire et le monde du vélo. Plusieurs volontaires ont mentionné leur souhait de poursuivre dans la mécanique vélo et ont été accompagnés dans cette direction par les associations qui les ont accueillis.

Contact :

- **Manon Thiollier**, Chargée de l'animation du réseau, m.thiollier@fub.fr
  Site internet : www.fub.fr/fub/propos/agrement-service-civique

L'animation de réseau

En raison du contexte sanitaire qui a marqué l'année 2020, la FUB a dû annuler à deux reprises les Rencontres Parlons Vélo qui devaient être le premier grand week-end de formation dédié aux associations du réseau. La FUB s'est adapté au contexte et a organisé des formations en ligne à partir de l'automne 2020. En parallèle, le pôle animation de réseau de la FUB s'est structuré et renforcé tant au niveau des administrateurs bénévoles que de son équipe salariée.

Campagne nationale
Dès octobre 2020, en partenariat avec Vélo & Territoires, la FUB a initié une **campagne pour mettre le vélo au cœur des débats des élections départementales et régionales**. Cette campagne a ouvert un cycle de formations et la désignation de référents régionaux. Cela a été l'occasion de mettre en place Mattermost, un nouvel outil de discussion entre les associations.

Formations et temps d'échanges
En 2020, les formations et temps d'échanges suivants ont eu lieu :

- **Lundi 26 octobre :** « Les compétences des régions et des départements en matière de politique cyclable »,
- **Lundi 23 novembre :** « Urbanisme cyclable périurbain et milieu peu dense »,
- **Mardi 8 décembre :** « Comment organiser un challenge mobilité à vélo ? »,
- **Lundi 14 décembre :** « Construire une posture de plaidoyer efficace pour les élections 2021 ».

La cellule juridique de la FUB

Depuis 2010, la cellule juridique de la FUB conseille les associations membres engagées dans un recours, principalement lorsque les collectivités ne respectent pas la loi LAURE ou le décret de généralisation des doubles sens cyclables (DSC). La cellule est également consultée de plus en plus régulièrement sur le non-respect de la réglementation concernant la question du stationnement sécurisé des vélos en matière d'urbanisme et de construction.

Composée de bénévoles membres d'associations du réseau FUB, la cellule juridique n'a, en aucun cas, vocation à se substituer à une consultation auprès d'un cabinet d'avocats. Devant la multiplication des sollicitations et l'importance du temps à consacrer pour apporter des réponses à chaque situation, la cellule juridique accueille toujours des bénévoles.

Les personnes souhaitant intégrer la cellule juridique peuvent se faire connaître en écrivant à s.hering@fub.fr

En 2020, la cellule juridique a été sollicitée par **15 associations et 4 particuliers** pour des conseils concernant des projets ou les suites de recours gracieux ou contentieux, en première instance ou en appel :

- **4 saisines portant sur des sujets divers :** verbalisation de cyclistes en zones 30, accident de cyclistes du à des aménagements dangereux dans le cadre de travaux, problématique d'accès aux documents administratifs, application du forfait mobilité durable dans les services publics.
- **7 demandes pour non-respect de la loi LAURE par des collectivités**, dont :
  - 1 projet de recours contentieux à l'encontre de la collectivité de Biarritz, par l'association Bizi.
  - 1 décision de rejet du tribunal administratif d'Orléans à l'encontre de l'association Olivet en Transition au profit d'Orléans Métropole, au motif que des aménagements, bien que critiquables, ont bien été prévus dans le cadre du projet d'aménagement, objet du recours. Cependant, le TA ne démontre pas si le type d'aménagement tient

vraiment compte ou non « des besoins et contraintes de la circulation ».

À la suite de la nouvelle rédaction de l'article L228-2 du code de l'Environnement, issue de la loi LOM, il semble que cette dernière ne résolve pas nombre d'ambiguïtés laissées par son ancienne rédaction issue de la LAURE et laisse toujours la porte ouverte à de nouveaux contentieux et interprétations jurisprudentielles.

- **4 demandes pour non-respect de la réglementation relative à la mise en place de double sens cyclable**, dont :
  - 1 recours contentieux introduit par l'association La roue libre de Thau à Sète, qui a obtenu gain de cause le 30 juin 2020, mais dont à ce jour l'exécution du jugement n'est pas respectée par la collectivité de Sète. Cela a contraint l'association à introduire un recours de demande d'exécution auprès du TA de Montpellier.
- **5 demandes portant sur le non-respect de la réglementation sur le stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation, et notamment dans le cadre de révision de PLU**. Ce qui est préoccupant est qu'aucune d'entre elles n'a pu connaitre d'issue favorable malgré leur bien fondé, en raison de voies de recours inapplicables, de l'absence de sanctions en cas de non-respect et de l'ambiguïté des textes portant sur le principe de séparation des législations entre le code de l'urbanisme et de la construction.

C'est ainsi que l'**association APICY Pays de Gex**, malgré les encouragements de la cellule juridique à s'engager dans cette voie, **a perdu son recours** en appel le 9 novembre 2020 dans son recours l'opposant, dans le cadre de la révision d'un PLU, à la CA du Pays de Gex, pour méconnaissance de l'article L.151-30 du Code de l'Urbanisme. Il en ressort donc que pour la cour, les dispositions relatives aux surfaces minimales imposées aux stationnements des vélos au titre du code de la construction n'apparaissent pas pouvoir s'imposer aux plans locaux d'urbanisme, lesquels relèvent d'une législation distincte. En outre, l'arrêt apparait sévère quant aux frais d'instance mis à la charge de l'APICY. Cette dernière se voit condamner à payer à la CA du Pays de Gex 1 500 € au titre des frais irrépétibles. Cela fait état d'un durcissement de la justice administrative envers les associations, dans le but de décourager les recours.

Le fonds de soutien juridique de la FUB soutiendra l'association à hauteur de 50 % du montant de sa condamnation.

Membres bénévoles de la cellule juridique en 2020
Marie-Pierre Abiven, Véloxygène, Amiens ; **Daniel Burette**, La roue libre de Thau, Sète ; **Christian Cotte**, ADTC, Grenoble ; **Michèle Dambrine**, SaintAvélo, Saint-Avold ; **Pascal Le Grand**, GRACQ (Belgique) ; **Christian Millet**, ancien juge administratif, Bourg Nature Environnement, Bourg-en-Bresse ;

Contacts :
- **Sophie Hering**, Chargée de mission, juridique@fub.fr
  Site internet : www.fub.fr/cellule-juridique/

Le fonds juridique

Mis en place en 2017, le fonds juridique de la FUB est destiné à **couvrir les risques financiers** découlant d'un recours perdu par une association ou de frais d'avocat, obligatoires en appel. Son objectif est double : il s'agit de **ne pas laisser des associations de taille modeste démunies**, dans le cas où elles devraient faire face à des frais de justice disproportionnés par rapport à leurs moyens, et c'est aussi le moyen d'**inciter des associations à engager des contentieux** pour créer de la jurisprudence.

Ce fonds de soutien est financé à ce jour par des dons spontanés d'associations ou un reversement d'une partie de frais perçus en cas de victoire dans le cadre d'un contentieux. En 2018, il a bénéficié du don de l'association Vélocité Avranches pour un montant de 1 300 €, en 2019 d'un don de 300 € et **en 2020 d'un apport de 3 000 € au titre du recours gagné par la FUB dans le cadre de son référé liberté**. Afin de pouvoir pérenniser ce fonds, une réflexion doit être menée afin de trouver de nouvelles sources de financement.

Ressources et outils partagés

Afin d'outiller le réseau d'associations en demande de fiches pratiques, la cellule juridique a conçu une **« FAQ : je prépare un recours »**, en insistant particulièrement sur les notions de recevabilité des recours, rédaction des requêtes, exécution des jugements, référés suspensifs et en proposant un recueil de jurisprudence. Il s'agit d'un mémento permettant, à toute association envisageant un recours, de mettre toutes les chances de son côté pour ne pas se faire débouter pour vice de forme, ou de procédure, par exemple.

Les associations sont **en attente de plus de documents et de supports numériques mutualisés** : en particulier de fiches synthétiques et d'exemples types, de supports de présentation de la LAURE, des doubles sens cyclables, sur les facteurs clés à respecter pour du stationnement des vélos dans les bâtiments et plus largement sur les évolutions réglementaires en cours suite à la LOM. À ce titre, **en 2021, une refonte totale de la FAQ** est prévue, dans le cadre d'un stage de fin d'études d'une juriste spécialisée en droit administratif, de l'urbanisme ou de l'environnement.

Les campagnes nationales

Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège, du 14 au 20 septembre 2020

B. Carrouée

Organisée par le ministère de l'Education nationale, la semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège vise à **sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges à l'intérêt du vélo** comme moyen de déplacement individuel et collectif. La FUB a appelé son réseau, notamment de vélo-écoles, à se mobiliser pour proposer des projets de sortie à vélo, d'activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien, de sensibilisation à la sécurité routière, d'animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement, etc.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 16-22 SEPTEMBRE

Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2020

Avec pour thème cette année la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers son appel à l'action « Zero-emission mobility for all », cet événement vise à **inciter à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement** comme le vélo. Compte tenu du contexte Covid, le nombre d'événements organisé par le réseau FUB n'a pas été aussi important que les années précedentes. **Quelques manifestations ont tout de même eu lieu** : bourses aux vélos, balades, marquage BicyCode®, contrôles techniques, vélo-école, formation conduite en ville, atelier vérification vélos, projections de films....

Semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2020

Cette semaine a pour objectif de **valoriser les différentes formes de mobilisation** concrètes, individuelles et collectives, afin de **promouvoir un développement durable**. Plusieurs associations proposent chaque année des actions du type « mes courses à vélo » afin de sensibiliser piétons et cyclistes aux commerces de proximité notamment.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
18 septembre - 8 octobre 2020

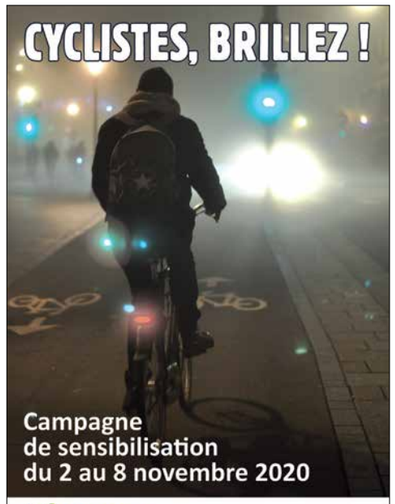

FUB

Campagne FUB « Cyclistes, brillez ! » du 2 au 8 novembre 2020

La FUB a invité ses associations, ses partenaires et tous les défenseurs des modes actifs à se mobiliser et à **sensibiliser les cyclistes à l'importance d'un bon éclairage** : en effet, en automne et en hiver, les cyclistes sans éclairage ni accessoire renforçant leur visibilité sont particulièrement vulnérables.

La campagne ayant eu lieu pendant le confinement de novembre 2020, la FUB et ses associations ont rappelé l'**importance d'être bien équipé** afin d'être bien visible sur la route et ont prodigué conseils et avis afin de choisir l'équipement le plus adapté à ses besoins. Un post Facebook sur le sujet a touché près de 13 270 personnes et suscité 700 interactions. **Compte tenu du contexte Covid, seuls 15 événements**, parmi ceux proposés, ont pu être organisés pour la campagne 2020.

Accompagner tous les publics vers l'usage du vélo-transport

BICYCODE®

Créé en 2004 par la FUB, le marquage BicyCode® est le premier service dédié à la lutte contre le vol de vélos mis en place en France. Sa vocation est de faciliter la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol. Son objectif est de lutter contre le vol, le recel, la revente illicite et de sécuriser les cyclistes afin de les inciter à utiliser plus souvent le vélo dans leurs déplacements quotidiens.

En 2020, le marquage BicyCode® repose sur une technique de marquage par gravure du cadre des vélos avec des numéros uniques et standardisés au niveau national ; une base de données sécurisée dans laquelle les cyclistes enregistrent leurs coordonnées et le descriptif de leurs vélos marqués ; un réseau de prestataires de marquage référencés par la FUB, un partenariat avec les services de police et de gendarmerie qui bénéficient d'un accès direct à la base de données BicyCode® afin de pouvoir restituer des vélos volés à leurs propriétaires.

Croissance du parc de vélos marqués BicyCode®

En 2020, **74 408 vélos ont été marqués** avec un BicyCode®, soit 6,9 % de plus qu'en 2019.
Le cumul total de marquages BicyCode® depuis le lancement en 2004 se monte, à la fin de l'année 2020, à un total de **508 641 vélos marqués**.

Ces marquages sont réalisés par :

- **Le réseau de prestataires BicyCode® (50,7 %)**, aux profils variés et aux résultats contrastés d'un territoire à l'autre.

BICYCODE® remercie tous ses prestataires de marquage associatifs pour leur investissement dans les opérations terrain d'identification des vélos ! En particulier les associations du Cadr67, Place au Vélo Nantes, La Roche Vendée Cyclisme, avec respectivement 2 100, 1 286 et 1 280 vélos marqués en 2020.

- **Les fabricants de cycles (49,3 % - marquage à la source)** tels que : Arcade Cycles depuis 2010, Le Tricycle français depuis 2017, E-Bike Solutions depuis 2018, ainsi que les fabricants en charge du marquage de la flotte de vélos Véligo déployés en Île-de-France depuis 2019.

Au niveau local, **de nombreux partenariats sont entretenus avec les différents acteurs** pour mener des opérations de marquage, notamment avec :

- Des **collectivités**, services de collectivités, polices municipales, municipalités et conseils départementaux, qui subventionnent des actions et/ou du matériel de marquage ;
- Des **écoles, universités et entreprises** qui organisent des évènements ponctuels ;

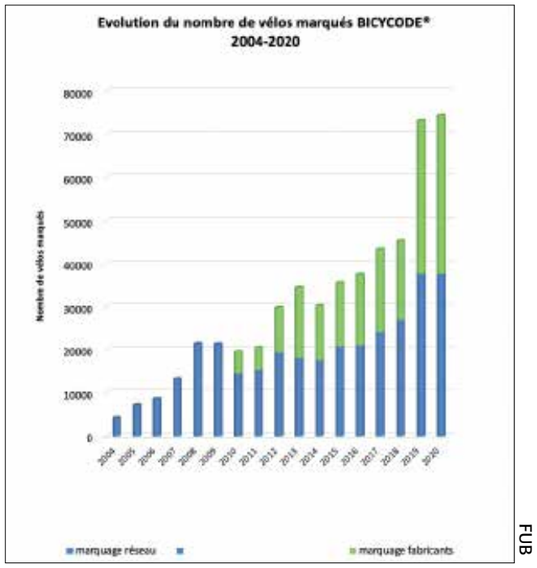

FUB

- Des **partenaires privés** qui perpétuent des opérations de marquage lors d'évènements ou sur demande des municipalités ou de leur réseau.

La plupart de ces opérations de marquage ont lieu lors d'**évènements dédiés au vélo ou à la mobilité**, en juin

et en septembre. D'autres ont été conclus à l'occasion de manifestations telles que les bourses à vélos, le challenge de la mobilité, les forums, foires et salons. Ces opérations de marquage ont pu être maintenues en 2020 malgré les restrictions sanitaires liées au contexte exceptionnel de cette année.

La FUB remercie chaleureusement Monique Giroud, ancienne présidente de la FUB, et Claude Lievens, ex-administrateur de la FUB, qui ont fondé et porté le marquage BicyCode® pendant de longues années.

Le réseau d'opérateurs BicyCode® s'étoffe !

250 prestataires actifs de marquage BicyCode® sont recensés fin 2020.

Parmi eux :

- 57 % possèdent une machine à graver.
- 41,5 % offrent un service régulier de marquage sur toute l'année.

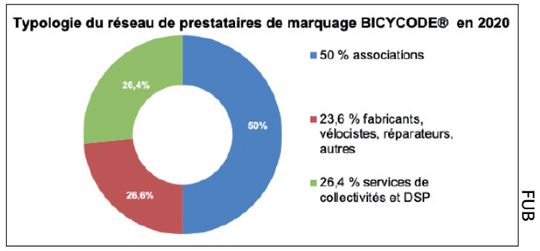

FUB

« Un vélo Bicycodé est un vélo identifié et enregistré »

Sur l'ensemble des **508 641 vélos marqués** depuis 2004, **trop peu sont encore enregistrés** par leurs propriétaires au sein de la base de données BicyCode® même si, grâce aux recommandations renouvelées en 2020, on constate un net progrès (+ 21,9 % / 2019). En conséquence, seuls 7,76 % des vélos retrouvés peuvent être restitués, faute de pouvoir identifier leur propriétaire...

Pour lutter efficacement contre le vol et le recel, il est indispensable d'**enregistrer le vélo et les coordonnées des propriétaires sur la plateforme en ligne** et chaque fois que nécessaire, les changements éventuels, y compris ceux relatifs au statut du vélo (non volé, volé, restitué, etc.).

Cela est justement l'**objet de la nouvelle réglementation sur l'identification des cycles**, issue de la LOM (du 24 décembre 2019) qui entre en vigueur en 2021.

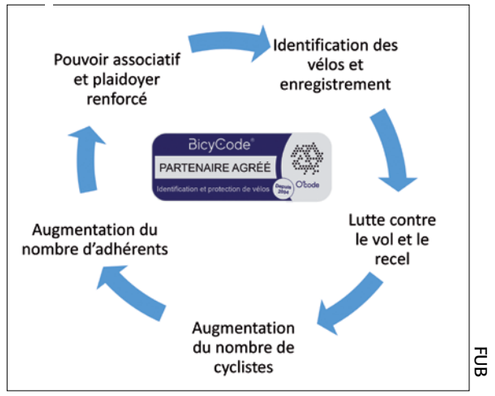

FUB

Typologie des vélos marqués enregistrés dans la base de données BicyCode®

En 2020, les **VAE représentent la plus grande part (47 %) des enregistrements de vélos marqués**. Le prix d'achat élevé, cumulé au caractère « utilitaire » (usage quotidien) des VAE, amène leurs utilisateurs à chercher à les protéger du vol par un panel de services, dont le marquage fait partie.

Ils devancent désormais l'enregistrement des vélos urbains (15 % / 28 % en 2018) et des VTC (15 %) au sein de la base de données BicyCode®.

Le marquage présente aussi un attrait croissant pour les propriétaires de trottinettes (électriques en particulier) et autres EDP. Si dans le contexte de la LOM, l'obligation d'identification ne porte pas sur les EDP, il sera néanmoins possible de les identifier, sur demande.

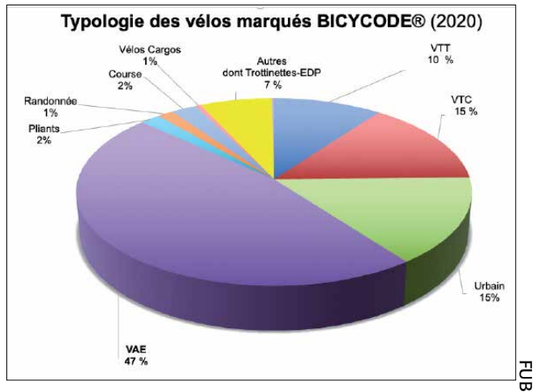

FUB

Identification et enregistrement des vélos obligatoires en 2021

La Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation sur les Mobilités (LOM) rend obligatoire l'identification des vélos neufs et d'occasion, à compter du 1er janvier 2021 dès qu'ils font l'objet d'une vente par un professionnel. L'objectif de cette mesure (couplée à d'autres mesures en faveur de la sécurisation du stationnement des vélos, citées dans le même article 53) est de lutter plus efficacement contre le vol, le recel et la revente illicite de vélos.

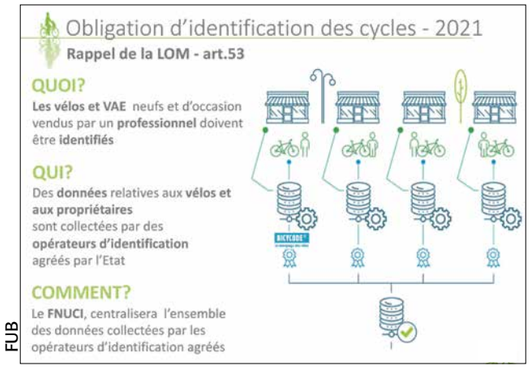

FUB

Identification est le terme légal qui désigne le **marquage** des vélos. Ce terme recouvre également le principe d'**enregistrement systématique et obligatoire de données** relatives aux **vélos** « marqués » et aux **propriétaires**, par celui qui procède au marquage. C'est le gage de l'efficacité de cette mesure de lutte contre le vol et le recel. Un **Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI)**, accessible par les services de police, conservera l'ensemble des données.

Si l'État reste le garant cette généralisation d'identification des cycles, il a donné mandat à l'ensemble des acteurs de s'organiser en ce sens.

C'est pour pouvoir **répondre à cette demande** que :

➢ La FUB a contribué durant les années 2019 et 2020 à l'élaboration du texte de loi et à celle de ses décrets et arrêtés d'application, au sein d'un groupe d'acteurs réunis à l'initiative du Coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo.

➢ **La FUB et l'Union Sport & Cycle** ont également décidé de co-fonder **l'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC)** dont les missions, **au service des propriétaires de vélos**, sont de :

- **Faciliter la déclaration de perte ou de vol de cycles pour améliorer la restitution** et ainsi lutter contre le vol et le recel.
- **Concevoir puis gérer le FNUCI**, par délégation de l'État.
- **Créer et attribuer un identifiant unique** aux cycles.
- **Être le garant de l'agrément des opérateurs d'identification des cycles** et de leurs conformités aux textes réglementaires et à la CNIL, par délégation de l'État. Délivre son avis à l'État sur l'agrément des opérateurs d'identification des cycles.
- **Promouvoir les moyens permettant de lutter contre le vol et le recel** des cycles et autres engins de mobilité active.

L'APIC a été constituée le 18 juin 2020. Elle a œuvré, durant le dernier semestre, à la conception du FNUCI, à la mise en place des critères d'agrément des opérateurs de marquage, tant sur les solutions d'identification que sur la sécurisation des systèmes de traitement des données et à sa candidature lui permettant d'être désignée par l'État comme garante du dispositif et gestionnaire du FNUCI.

Sa désignation par l'État s'est effectuée le 28 décembre 2020 par un arrêté (publié au J.O le 30 décembre 2020), après la publication des textes réglementaires nécessaires à la mise en place du dispositif obligatoire d'identification des cycles publiés respectivement les 23 novembre (décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020) et 29 décembre 2020 (arrêté relatif à l'identification des cycles, publié au J.O le 31 décembre 2020). Durant le premier trimestre 2021, l'APIC, à marche forcée, s'est consacrée à la **mise en place du FNUCI** et à l'**instruction des dossiers de demandes d'agrément des opérateurs d'identification** afin de délivrer son avis, avant que l'État n'instruise les dossiers de son côté et ne délivre son agrément. Cela expliquant une **mise en place opérationnelle effective plus tardive** que programmée dans les textes réglementaires (1er janvier 2021), de l'ensemble du dispositif au niveau national, impactant notamment la mise en place de BicyCode® 3.0.

En 2021, l'APIC, en tant qu'association représentative de l'ensemble des acteurs du monde du vélo, invitera les réseaux d'association, les prestataires de marquage à participer à sa gouvernance au sein de ses différents collèges dédiés.

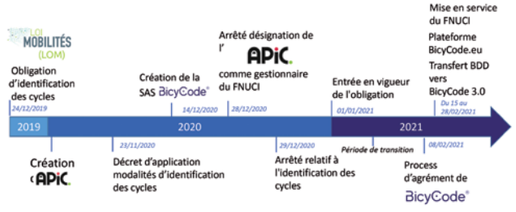

BicyCode® dans ce contexte

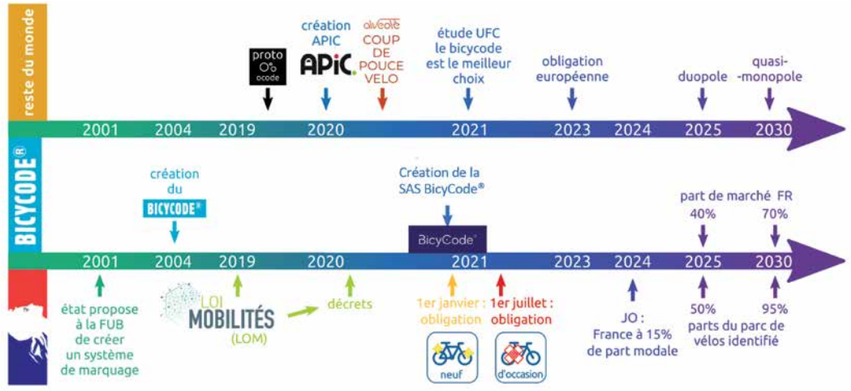

En tant que co-fondatrice de l'APIC, afin d'éviter tout conflit d'intérêt et à la demande de l'État, la FUB s'est engagée à **isoler l'activité BicyCode® dans une structure dédiée** à compter de fin 2020.

L'année 2020 a donc été une année charnière pour BicyCode®, avec de multiples enjeux et défis à relever :

- En tant que pionnier et acteur historique en matière d'identification des cycles, continuer à **conserver sa place de chef de file** sur un marché devenu (subitement) très concurrentiel.
- Nécessité faisant loi, **passer** d'un statut d'activité associative à celui d'une **société commerciale**.
- Etre en mesure de proposer un **service global et opérationnel avant le 1er janvier 2021**, afin de pouvoir identifier plusieurs millions de vélos chaque année. Trouver des partenaires techniques et commerciaux pour ce faire.
- Par fidélité à son ADN, **poursuivre une activité militante, pédagogique et d'intérêt général** grâce aux acteurs associatifs et publics (collectivités locales) qui composent son réseau de prestataires de terrain. Sachant que parmi la concurrence en place, BicyCode® sera certainement le seul opérateur à conserver cette fibre.
- Permettre non seulement à son réseau historique de prestataires de marquage, dont la moitié est constituée d'associations membres de la FUB, de poursuivre cette activité, mais aussi de **procurer à la FUB des revenus lui permettant de co-financer des actions**, non lucratives, au service du développement du système vélo.
- Répondre aux **contraintes de la nouvelle réglementation et à la demande du marché** : étoffer l'offre vers les usagers, mais aussi les services en charge du marquage de cycles, simplifier les processus d'identification et d'enregistrement, trouver des procédés techniques complémentaires d'identification, proposer des services complémentaires afin de se différencier et de répondre aux attentes.

Pour y répondre, les choix ont été les suivants :

- La forme juridique choisie pour la société, créée le 14 décembre 2020, est **une SASU, dont la FUB est l'actionnaire unique**.
- La SASU poursuit en direct l'**animation et la fourniture de services à son réseau de prestataires de marquage historique**, composé d'associations et de collectivités, reste propriétaire de la marque BicyCode®, garante de son image et de son ADN. Elle est aussi garante de l'agrément en tant qu'opérateur agréé par l'État (délivré le 25 février 2021). Un partenaire technique et commercial, la société **O'Code, est en charge de la commercialisation**, sous contrat de licence, des process et des techniques, services complémentaires, à destination de l'ensemble des **autres acteurs privés, dont les fabricants et les vélocistes** (les « obligés » en matière d'identification des cycles au titre de la nouvelle réglementation).

Les **bénéfices** issus de ce partenariat seront reversés à l'**actionnaire unique de la SAS BICYCODE, la FUB,** et auront pour vocation de venir co-financer les actions de la fédération et donc le développement du système vélo !

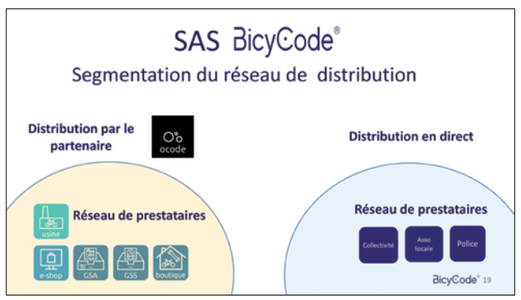

Ce qui ne change pas :

FUB

- **BicyCode® reste un opérateur** parmi d'autres.
- Le marquage par gravure demeure, en tant qu'une solution technique parmi d'autres.
- Les **508 641 numéros BicyCode®** déjà marqués sur les vélos avant 2021 sont **repris au sein du FNUCI** (après recueil du consentement de leurs propriétaires).
- Il est toujours possible d'identifier des Engins de déplacements personnels (EDP) - ex : des trottinettes - ou des remorques pour vélos.

Ce qui change :

- Le service BicyCode® devient une **société, la SAS BICYCODE.**
- BicyCode® étoffe son offre de solutions d'identification, notamment avec une **gamme d'étiquettes** (Essentielle et Premium), en **complément de sa solution de gravure par micro-percussion**.
- Bicycode® se dote de nouvelles plateformes d'enregistrement et d'un nouveau site internet : **bicycode.eu**
- Seuls des opérateurs d'identification **agréés par l'État**, proposant une/des solutions techniques d'identification également agréées, peuvent procéder à l'identification des vélos et être représentés au sein de l'APIC (apic-asso.com) et recensés au sein du FNUCI. **BicyCode® est opérateur agréé depuis début le 25 février 2021.**
- L'accès des services de police/gendarmerie à la base de données BicyCode® est transféré au FNUCI.
- L'**enregistrement de données** concernant les vélos et leurs propriétaires doit se faire, **par les prestataires d'identification, dès le marquage**.
- Le propriétaire du vélo est réglementairement tenu, durant toute la durée de vie de son vélo, de tenir à jour ses coordonnées et le statut de son vélo (non volé, volé, retrouvé, en vente, détruit).
- C'est le gage principal de l'efficacité de la mesure.

Contacts :

- **Angèle Radjagobal**, responsable de la filiale BICYCODE, asso@bicycode.eu
- **Site internet :** www.bicycode.eu

Les commissions antivols et éclairages : conseils au grand public

Grâce aux actions menées par les commissions antivols (depuis 2003) et éclairages (depuis 2017), la FUB accompagne tous les publics vers l'usage du vélo-transport. L'objectif de ces commissions est double. Elles visent à la fois à améliorer la sécurité et à encourager les bonnes pratiques en matière d'équipements.

Commission antivols

Créée en 2003, la Commission antivols, chapeautée depuis lors par Nicolas Martin de l'association REVV à Valence, poursuit avec assiduité son action de **tests de résistance à l'effraction sur les antivols** proposés sur le marché.

FUB

En 2020, **31 antivols ont été testés** et viennent compléter le panel des près de 440 modèles testés depuis 2003. Parmi le panel testé, **11 U, 1 antivol fixe** et, fait rare, **1 antivol pliant et 5 chaînes ont obtenu le niveau « 2 roues »**.

L'offre de produits à tester se diversifie et évolue vers des **antivols connectés** ou des combinaisons entre antivols de cadre ou U **couplés à des câbles permettant de protéger principalement des accessoires**. Les U tiennent toujours le haut du pavé en termes de rapport qualité et prix. Pour les autres modèles, comme les chaînes ou les pliants, il faut y mettre le prix (de 100 à 160 €) et surtout ne pas avoir peur de s'alourdir de 1,8 kg à plus de 4 kg pour obtenir un antivol performant !

On trouve **de plus en plus de marques d'antivols vendus sur Internet**. Les nouvelles marques se situent plutôt dans le bas de gamme. Une sélection de 90 d'entre eux sont présentés dans le dépliant « Stop au vol de vélos : comment choisir un bon antivol ? », tiré chaque année à 30 000 exemplaires et distribué notamment aux cyclistes venant faire marquer leurs vélos. Les résultats ont également été publiés dans un article du n°155 du magazine de la FUB, *Vélocité*.

Bon à savoir

- L'espace interactif consacré aux antivols sur le site internet www.bicycode.org > rubrique « Tests Antivols » connaît une hausse de fréquentation de +34 % par rapport à 2019. Une mise à jour de la présentation des tests antivols a été initiée en novembre 2020, pour une **migration vers le site internet de la FUB**, effective depuis mars 2021.
- **De plus en plus de fabricants distributeurs d'antivols sollicitent la commission**, afin que leurs références soient testées et référencées. Pour plus de visibilité et faciliter les choix des usagers, les fabricants dont les antivols ont obtenu l'agrément « 2 roues FUB » sont invités à afficher le logo prévu à cet effet sur leur packaging. En 2020, **cinq conventions** de ce type ont été signées avec **Texlock, Hiplock, Luma, Kryptonite** et le leader européen en la matière, **ABUS**.

Prémisses de partenariat avec le CNPP

Devant l'accroissement de la notoriété du travail de la Commission antivols auprès des fabricants grâce aux prescriptions des assureurs, le fonctionnement basé sur du bénévolat atteindra un jour ses limites. **Un rapprochement avec le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)**, organisme créé en 1959 par les compagnies d'assurances, doté de laboratoires et d'un centre de formation spécialisé dans la lutte contre les incendies et l'effraction, **pourrait être envisagé.** La FUB serait partie prenante dans l'élaboration du cahier des charges et de son suivi, pour l'adapter aux méthodes d'effraction nouvelles et aux technologies d'antivols. Les fabricants fourniraient les antivols et payeraient le coût des tests au CNPP. Le CNPP fournirait un rapport de tests et **la FUB, en tant qu'organisme de certification, déciderait du niveau de l'homologation à attribuer**.

Troisième édition de tests FUB de dispositifs d'éclairages vélos

Chaque année, depuis 2017, les tests de dispositifs d'éclairages vélos ont pour objectifs de :

- **Apporter un avis comparatif** accessible au grand public usager du vélo ;
- **Faire évoluer l'offre vers des produits plus fiables** et durables, mais aussi les normes et la réglementation ;
- **Devenir une référence** pour les usagers et les institutionnels, pour leur fiabilité et leur indépendance vis-à-vis des fabricants et des distributeurs.

Basés sur l'agrégation de mesures en laboratoire et de tests d'utilisateurs terrain, ils doivent permettre aux usagers :

- De s'équiper dans une gamme de produits inférieurs à 100 € (couple de feux avant et arrière) ;
- De bien choisir le matériel qui correspond à chaque profil d'usage (utilisateur en ville ou hors agglomération).

C. Vautrin

Premier semestre 2020 : finalisation de la seconde session de tests 2019 / 2020

De novembre 2019 à mi-mars 2020 :

- Tests en laboratoire effectués au sein du Département Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) de l'IUT de l'Aisne (Soissons), sous la supervision d'Arnaud Sivert (maître de conférence au sein du laboratoire des Technologies Innovantes de l'IUT) et quatre étudiants de première et deuxième année de Génie Electrique ;
- Les tests terrain, basés sur le ressenti d'usage, ont été effectués par une douzaine de bénévoles, membres d'associations FUB pour la plupart.

Contacts :

- **Nicolas Martin**, Bénévole FUB référent Tests antivols, REVV, Valence
- **Serge Philippe**, Administrateur FUB référent Tests éclairages, Vél'orient, Lorient
- **Véronique Bernolin**, Assistante de direction, v.bernolin@fub.fr
- **Site internet - Antivols :** www.fub.fr/types-antivols
- **Site internet - Tests éclairages :** www.fub.fr/tests-eclairages

D'avril à juin 2019 :

- Synthèse et publication des résultats effectuées par Farima Thomas, étudiante de deuxième année à l'IUT GEII de Soissons, durant un stage de 10 semaines en partie au siège de la FUB et en partie à l'IUT.
- Résultats accessibles sur le site internet de la FUB, dans la nouvelle version du dépliant « Cyclistes, brillez ! » et dans un article du *Vélocité* n°156.

Second semestre 2020 : publication et préparation de la quatrième session de tests 2020/ 2021

- Les résultats ont été mis en ligne dans une rubrique dédiée sur le site. Ils ont également été diffusés à un panel de fabricants/distributeurs et à la presse. La rubrique a comptabilisé **3 800 visites d'internautes**, près du double de l'année précédente. Cette thématique récente ne suscite pas encore autant d'intérêt que les tests d'antivols qui attirent deux fois plus de visites.
- **20 000 exemplaires du dépliant « Cyclistes, brillez ! »** ont été édités pour être diffusés au sein du réseau FUB, durant sa **campagne nationale « Cyclistes, brillez ! »** du 2 au 8 novembre 2020. **6 900 exemplaires** de ce dépliant ont été diffusés à cette occasion. Cette campagne, qui recueille le soutien de la Délégation à la sécurité routière, suscite chaque année un vif intérêt au sein des associations, qui organisent de nombreuses opérations locales de sensibilisation des cyclistes à la nécessité d'être dotés de bons éclairages, distribuent des kits lumières ou des éléments réfléchissants de sécurité, etc.

De septembre à décembre 2020 : préparation de la quatrième session de tests 2020/2021

- **31 nouveaux dispositifs d'éclairages** ont été sélectionnés. Cette session a suscité l'intérêt de deux fabricants et distributeurs de dispositifs d'éclairages, Spanninga et Allegion (distributeur de la marque Kryptonite) qui ont proposé de fournir quelques uns de leurs modèles, préalablement sélectionnés par la commission.
- **Premiers tests en laboratoire effectués** à l'IUT de Soissons.
- Un questionnaire adressé au réseau FUB dans le but de **recruter une quinzaine de testeurs terrain bénévoles**, sélectionnés, en fonction de l'adéquation entre leur profil d'usage et le type de matériel testé, mais aussi de leur répartition géographique sur le territoire et dans un but de parité homme/femme. Après leur sélection sur plus d'une centaine de candidatures (témoignant d'un vif intérêt des usagers pour le sujet), chacun s'est vu remettre une paire de dispositifs d'éclairages, des documents de cadrage (guide, contrat d'engagement, questionnaire) destinés à les accompagner durant la période de tests de novembre 2020 à fin mars 2021.

Les résultats de cette quatrième session de tests seront **mis en ligne à l'été 2021**.

Le réseau des vélo-écoles FUB

Depuis les années 2000, la demande pour l'apprentissage du vélo s'est traduite par la création de vélo-écoles au sein des associations du réseau FUB. En 2020, 167 des 439 associations du réseau ont une vélo-école. Celles-ci proposent des sessions d'apprentissage pour les primo-apprenantes et les primo-apprenants ainsi que des sessions de « remise en selle » pour les personnes sachant pédaler mais qui ne circulent pas à vélo.
Les vélo-écoles sont ouvertes à toutes et tous, adultes ou enfants, quel que soit le niveau de maîtrise du vélo.

Animation et développement du réseau des vélo-écoles

Le réseau FUB compte **167 vélo-écoles au 1er janvier 2021** (38 % des associations du réseau).

FUB

Le réseau des vélo-écoles a continué à croître en 2020, notamment grâce à la dynamique créée par le **déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo**. Les associations membres sont de plus en plus nombreuses à vouloir être en capacité de dispenser des séances d'apprentissage du vélo et/ou de remise en selle à tous les publics souhaitant opter pour la solution vélo. Les nouveaux cyclistes du quotidien, urbains, périurbains ou ruraux, après leur passage dans une vélo-école, prennent goût à ce mode de déplacement efficace et rapide, bon marché, écologique, qui permet de pratiquer une activité physique modérée et qui favorise les interactions avec autrui.

En 2020, le réseau des vélo-écoles a pu gagner en reconnaissance en s'engageant dans le cadre d'actions aux échelles locale, régionale ou nationale, comme par exemple la **Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège** (organisée par le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Intérieur, du 14 au 20 septembre 2020), la **Semaine européenne du développement durable** (du 18 septembre au 8 octobre 2020) ou encore la **Semaine européenne de la mobilité** (du 16 au 22 septembre 2020).

La FUB recueille les attentes des vélo-écoles lorsque les équipes travaillant aux échelles nationale et locale se rencontrent (notamment lors des journées d'échanges et des formations dédiées). **Grâce au partage d'outils adaptés et à la diffusion de bonnes pratiques, le réseau des vélo-écoles monte en compétences.**

Photo Cycling

Agrément Éducation nationale FUB

La FUB bénéficie de l'Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (depuis novembre 2016), afin de permettre aux associations du réseau d'intervenir plus facilement en milieu scolaire : **47 structures en ont bénéficié en 2020** (trois n'ont cependant pas renvoyé la charte de fonctionnement signée).

Journées de rencontre et d'information

Chaque année, la FUB organise des journées d'information thématiques à destination des vélo-écoles.

L'année 2020 a été inédite au regard de la crise sanitaire traversée. **Beaucoup d'événements** prévus initialement en présentiel ont été **annulés**. Un certain nombre ont été repoussés à 2021 et d'autres se sont transformés sous la forme de webinaire.

- En webinaire, le 19 juin 2020 : **Visio conférence « interventions vélo en milieu scolaire »** - 95 participants.
- D'autre part, deux **webinaires sur le Savoir Rouler à Vélo** seront organisés au premier trimestre 2021 :
  - L'apprentissage du vélo pour les enfants à l'école en Europe (regards croisés sur les pratiques pédagogiques européennes), le 26 mars 2021.
  - Le déploiement du SRAV en France, le 9 avril 2021.

Cette année, en raison des mesures sanitaires, les deux événements ci-dessous sont **reportés à l'année 2021** :

- A Nantes, novembre 2021 : Formation « Gérer et animer une vélo-école ».
- A Nantes, novembre 2021 : Journée annuelle de rencontre des vélo-écoles.

Formations

La FUB est un organisme de formations depuis plusieurs années. Elle met en place pour ses associations membres plusieurs sessions de **formations Initiateurs Mobilité à Vélo (IMV)** et une fois par an, la **formation « Gérer et animer une vélo-école »**.

Il existe deux cas de figure pour la tenue des IMV :

- L'association locale est **en capacité de l'organiser** administrativement, financièrement et pédagogiquement et dans ce cas là, la FUB se contente de **relayer les informations liées à l'IMV** (lieux, dates, programmes, etc.) sur la page consacrée de son site internet. De plus, elle fait parvenir aux associations les attestations IMV officielles qu'elle est la seule à pouvoir délivrer.
- La FUB reçoit des demandes de la part des associations qui ne peuvent **pas porter seules les formations IMV**. Dans ce cas là, elle étudie le besoin, sollicite son groupe de formateurs et formatrices et met en œuvre les formations. **Les formateurs et formatrices agissent en tant que prestataires pour la FUB**, construisent et animent les IMV pour lesquelles on les mobilise.

La formation IMV bénéficie d'un **socle pédagogique commun.** Cependant, elle se **co-construit avec l'association locale** avec laquelle sont déterminés les besoins. Par exemple, l'IMV peut être tourné spécifiquement autour du Savoir Rouler à Vélo si la vélo-école projette de le dispenser ou bien vers un public adulte si la vélo-école se spécialise sur ce public, etc.

De même, la FUB reçoit, directement ou par le biais de ses associations membres, des **demandes émanant de collectivités** (communes ou départements principalement) **qui souhaitent former leurs agents**. Ce nouveau public en cours d'acquisition de la « culture vélo » traduit une sensibilité grandissante de la part des collectivités à la question vélo. La FUB se réjouit de répondre aux besoins soulevés en matière d'apprentissage de la mobilité.

En 2020, **le nombre total de formations IMV organisées est de 10, dont 8 montées par la FUB**. Ce nombre, tout à fait honorable, aurait pu être plus important encore s'il n'y avait pas eu deux confinements. Cependant, **la demande ne cesse de croître** et le nombre de formations réalisées en 2021 promet d'être plus important encore !

Pour ce faire, elle mobilise et accroît son groupe de travail bénévole de formateurs et formatrices, constitué de **personnes détentrices du Certificat de Qualification Professionnelle Éducateur Mobilité à Vélo (CQP EMV)**. Ces personnes se déplacent pour animer les sessions de formations et participent tout au long de l'année au travail lié à l'évolution des pratiques et de la matière pédagogique.

ProVélo Île-de-France

Les formations IMV de 2020

À **Bastia** en janvier avec l'association Adrien Lippini, Un vélo une vie ; à **Toulouse** en janvier avec la Maison du Vélo Toulouse ; à **Paris** en février avec l'AICV ; à **Lons-le-Saunier** en février avec Vélo qui Rit ; à **Bordeaux** en septembre avec Vélo-Cité ; à **Nantes** en octobre avec Place au Vélo ; à **Ris-Orangis** en octobre avec ProVélo Île-de-France (photo ci-contre) ; au **Creusot** et à **Cluny** en décembre avec Mines de Rayons.

L'Instance de coordination pour l'apprentissage de la mobilité à vélo (ICAMV)

L'ICAMV est une instance dont l'objectif est de gérer, faire évoluer et promouvoir le **Certificat de Qualification Professionnelle Éducateur Mobilité à Vélo (CQP EMV)**. Elle est composé de **quatre structures** : la FUB, la Fédération Française de Vélo (FFVélo, anciennement FFCT), le Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF) et le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) en tant que coordinateur du groupe, car il n'a pas « d'intérêt » par rapport au CQP EMV.

Ce dernier est dispensé par deux organismes de formations qui sont la **Maison du Vélo de Toulouse** et l'**Institut de Formation du Vélo (IFV) de Voiron**. En 2020, l'IFV a ouvert une seconde **session de formations à Massy** (Île-de-France), ce qui signifie que **trois sessions en tout ont pu être dispensées cette année**, malgré les difficultés induites par les confinements.

Aujourd'hui l'ICAMV travaille principalement à l'**enregistrement de son diplôme au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)** qui permettra, entre autres, une meilleure reconnaissance du diplôme mais aussi une prise en charge financière par les Opérateurs de Compétences (OPCO). En parallèle, l'instance travaille également à la **régularisation de son CQP avec le Code du Sport**, afin de figurer à l'Annexe 2.1 de celui-ci. Cette démarche aura pour effet de délivrer aux personnes diplômées une carte professionnelle, ce qui facilitera l'exercice de l'activité et notamment la dispense du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles.

Ressources et communication à destination des vélo-écoles

Concernant la communication :

- La FUB gère une **mailing list à destination des vélo-écoles** (318 abonnés en janvier 2020). Les vélo-écoles peuvent échanger entre elles en écrivant à l'adresse veloecole@sympa.fub.fr. Une mini-revue de presse hebdomadaire leur est également envoyée.
- La **chaîne youtube des vélo-écoles FUB** comprend différentes « chaînes » sur l'apprentissage du vélo.
- La FUB met à disposition des vélo-écoles des **supports de communication personnalisables**.
- Un **espace de travail (One Drive)** est à disposition des membres du groupe de travail n°7 de la FUB et des formateurs du pôle de formation.

Voici quelques ressources disponibles :

- Le **guide méthodologique « Gérer et animer une vélo-école »** (2020) qui permet aux responsables des structures de monter et de développer leur vélo-école ;
- Les **fiches SRAV** focus bloc 3 (2020) ;
- Le **guide de l'animateur.rice vélo-école adulte**, réalisé par Place au Vélo Nantes et mis à jour en 2019, qui est envoyé sur demande aux vélo-écoles ;
- Les **ressources du site https://mobiscol.org/ressources/** pour les interventions en milieu scolaire.
- Le **kit pédagogique** pour la mise en œuvre du programme **Savoir Rouler à Vélo** ;
- La **plateforme https://wiklou.org/wiki/Accueil** qui peut être complétée par tout contributeur et qui comporte une catégorie « vélo-école ».

Perspectives

Programme d'apprentissage du vélo en milieu scolaire « Savoir Rouler à Vélo »

L'**apprentissage systématisé du vélo en milieu scolaire** fait partie des revendications historiques de la FUB. Suite au vote puis à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, le 24 décembre 2019, l'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le programme dédié « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) ont fait leur entrée dans l'article L. 312-13-2 du code de l'éducation (article 57 de la loi d'orientation des mobilités).

En 2020, la FUB a participé aux **réunions pour le déploiement du dispositif « Savoir Rouler à Vélo »**, relancé le 5 novembre 2020. A été indiqué lors de cette réunion la **mise en place de comités départementaux** permettant d'harmoniser le déploiement du dispositif SRAV à l'échelle de chaque département. D'autre part, une concertation est lancée pour réfléchir à un **socle commun de formation** à destination des intervenants souhaitant dispenser le SRAV.

- Retrouvez la cartographie des vélo-écoles du réseau FUB engagées dans le programme.
- D'après le site http://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo, **686 attestations de réussite au Savoir Rouler à Vélo ont été délivrées par le réseau FUB**, au 20 février 2020 (depuis le 17/04/2019).

FUB

Contacts :

- **Lucile Cousin**, Administratrice FUB, déléguée aux vélo-écoles et à la formation, Mines de rayons Le Creusot
- **Arthur Janus**, Chargé de mission Animation du réseau des vélo-écoles, a.janus@fub.fr
- **Claire Toubal**, Chargée de mission Formations, c.toubal@fub.fr
- **Site internet - Vélo-écoles :** www.fub.fr/velo-ecoles
- **Site internet - Savoir Rouler à Vélo :** www.fub.fr/velo-ecole/savoir-rouler-velo

Questionnaire annuel des vélo-écoles

Chaque fin d'année, un **questionnaire complet** est transmis aux vélo-écoles. Les éléments récoltés permettent à la FUB de valoriser les actions conduites par le réseau au cours de l'année écoulée, aux échelles locales et nationales.

Ce questionnaire annuel permet aux vélo-écoles de :

- Transmettre à la FUB des informations sur leur structure ;
- Accompagner la montée en compétences de leur équipe ;
- Préparer le déploiement du programme « Savoir Rouler à Vélo » ;
- (Re)candidater à l'obtention de l'agrément Éducation nationale ;
- Préciser leurs attentes en termes de formation (IMV et CQP EMV) ;
- Préparer le calendrier des actions pour l'année 2020.

Les **journées de rencontre thématiques et les formations dédiées**, en cours de montage, sont les suivantes :

- La 4e journée « Interventions auprès de salariés d'entreprises » ;
- La 4e journée « Interventions en milieu scolaire », prévue en webinaire au premier semestre 2021 ;
- La journée annuelle de rencontre des vélo-écoles et la formation « Gérer et animer une vélo-école », sans doute à Nantes, fin 2021.

La diffusion complète des résultats du questionnaire est prévue **courant mars 2021**.

ALVÉOLE, Apprentissage et Local VÉlo pour Offrir une Liberté de mobilité Econome en énergie

En 2020, le programme ALVEOLE s'est composé de trois parties :

- *Le programme Alvéole « original » finançant l'achat et la pose d'abris vélo à hauteur de 60 % et l'accompagnement des usagers à l'écomobilité à 100 %,*
- *Le dispositif Coup de Pouce Vélo, avec les trois volets : réparation, remise en selle et stationnement,*
- *Le dispositif Coup de Pouce Vélo Plus, destiné aux collectivités et employeurs souhaitant abonder le dispositif Coup de Pouce Vélo ou financer les vélos et équipements vélo.*

Le programme ALVEOLE (Alveole « classique », Coup de Pouce Vélo et Coup de Pouce Vélo Plus) représente un volume CEE de 21 TWh cumac pour une enveloppe totale de 105 millions d'euros. Le programme est soutenu par huit obligés financeurs (Auchan Energies, Bolloré Energies, Butagaz, CPCU, EG Group, ENI, SIPLEC, Total Marketing France).

Le programme Alvéole « classique »

Le programme ALVEOLE finance à hauteur de 60 % la création de places de stationnement vélo à proximité des pôles d'intermodalités, des établissements scolaires et universitaires, sur l'espace public et les parcs d'habitat social. Il finance, par ailleurs, l'accompagnement des futurs usagers du stationnement vélo via des actions de sensibilisation à l'écomobilité (type ateliers d'auto-réparation ou vélo-école) menées par le réseau d'associations FUB, à 100 %.

Lancé le 19 février 2019, le programme ALVEOLE a pour objectif de créer **25 000 emplacements vélo** et d'accompagner **18 500 personnes vers l'écomobilité**. Devant initialement se terminer fin juin 2020, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, suite au premier confinement.

Au 31 décembre 2020, c'est :

- **3 565 emplacements réalisés** (primes versées) et 17 548 emplacements annoncés,
- **12 modules d'accompagnement concrétisés** et 113 modules confirmés.

Actions de communication menées en 2020

Des partenariats divers et variés

- Les **obligés** ont participé à la diffusion du programme : publications sur les réseaux sociaux (LinkedIn), e-mailing, encart spécifique sur les plateformes web des obligés, achat d'encart dans la presse spécialisée.
- Les **fournisseurs de mobilier vélo** ont joué un rôle crucial pour diffuser le programme : la FUB recense les produits des fournisseurs de mobilier vélo répondant au cahier des charges du programme. En 2020, 83 fournisseurs ont été recensés pour un total de 541 produits référencés. La FUB leur met à disposition des plaquettes de présentation du programme ALVEOLE.
- Les **fédérations et partenaires nationaux** : une vingtaine de têtes de réseau, parmi lesquelles des associations de maires, de collectivités, des fédérations de bailleurs sociaux et des institutions comme la CIDUV ou l'ADEME, ont relayé les informations du programme dans leurs réseaux.
- Les **associations membres de la FUB** : encarts réguliers dans la lettre d'informations aux associations et newsletters pour que les associations puissent voir l'évolution du programme, s'inscrire aux webinaires et continuer de diffuser l'information au niveau local. Mise à disposition gratuite de la plaquette du programme ALVEOLE aux associations.

L'actualité du programme en 2020

- Des **webinaires** organisés régulièrement de façon mensuelle ou bimensuelle selon les périodes de l'année : **20** au total.
- **Congrès FUB 2020** : le programme ALVEOLE avait un stand dédié.
- **Newsletters** (actualités, bilan, témoignages, etc.) et **mailings d'informations** spécifiques (mesures pour le Covid-19, lancement Coup de Pouce Vélo Stationnement) : **12** newsletters au total.
- Publications régulières sur les **réseaux sociaux** sur les projets financés (LinkedIn et Twitter).
- **Publi-communiques et parutions publicitaires** dans les magazines : Ville, Rail & Territoires, La Revue des Collectivités, Le Journal des Maires, Ze Pro.
- **Partenariat avec un photographe** pour avoir des photos de stationnements implantés grâce à ALVEOLE.
- **4 témoignages écrits de collectivités** pour alimenter la newsletter et inspirer les porteurs de projets.
- **1 témoignage de l'association** Place Au vélo Nantes.

O. Guitard

Plus d'informations :

- **Site internet :** www.programme-alveole.com
- **Page Twitter :** @alveoleCEE
- **Page LinkedIn :** Programme CEE ALVEOLE

Place au vélo Nantes

Le dispositif Coup de Pouce Vélo

Le dispositif Coup de Pouce Vélo lancé le 11 mai 2020 s'intègre au programme ALVEOLE. Il a été lancé suite au premier déconfinement et se termine le 31 mars 2021.

Le dispositif Coup de Pouce Vélo finance trois volets :

- **Le volet remise en selle :** offre la prise en charge d'un cours gratuit de vélo (ex. prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté, etc.) au sein du réseau des vélo-écoles référencées sur coupdepoucevelo.fr – à destination des particuliers.
- **Le volet réparation :** offre une remise sur facture jusqu'à 50 euros HT pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés sur coupdepoucevelo.fr – à destination des particuliers.
- **Le volet stationnement :** offre la prise en charge à hauteur de 60 % de l'investissement HT pour la création de places de stationnement vélo non couvert – à destination des mêmes structures que le programme Alvéole« original ».

Les objectifs initiaux du dispositif Coup de Pouce Vélo étaient de financer 300 000 réparations, de mener 25 000 heures de remise en selle et de créer 15 000 places de stationnement vélo amovibles et/ou temporaires.

Le succès de l'opération sur le volet réparation a été tel que les **objectifs ont été réévalués**. Les objectifs finaux sont les suivants :

- **1 400 000 réparations**,
- 10 500 heures de remise en selle,
- 7 000 emplacements de stationnements provisoires.

Au 31 décembre 2020,

- **1 211 413 réparations** ont été effectuées,
- 4 463 heures de remise en selle ont été menées,
- 2 603 stationnements amovibles ont été installés

Actions menées en 2020

Des partenariats divers et variés

- **Les obligés** ont participé à la diffusion du dispositif Coup de Pouce Vélo : publications sur les réseaux sociaux, e-mailings, encarts spécifiques sur les plateformes web des obligés, achat d'encarts dans la presse, etc.
- **La presse** s'est largement emparée du volet réparation.
- **Les fédérations et partenaires nationaux :** une vingtaine de têtes de réseau, parmi lesquelles des associations de maires, de collectivités, des fédérations de bailleurs sociaux et des institutions comme la CIDUV ou l'ADEME, ont relayé les informations du programme dans leurs réseaux.
- **Les associations membres de la FUB :** présentation du programme via la lettre d'informations aux associations pour que les associations s'imprègnent du programme et puissent le diffuser dans leur réseau.
- **Tour de France :** Le Coup de Pouce Vélo a été présenté par l'association Cyclotrope au Fan Park de Nice et par l'association CDCT-17 au Fan Park de Chatelaillon.
- **Le Bon Coin :** publicités pour diffuser l'opération remise en selle et réparation, en deux temps - une première campagne, de fin octobre à mi-novembre, puis de fin novembre à mi-décembre.
- **Partenariat avec Milosz Tatara** pour la création de visuels (création du gif pour le million, des visuels pour Le Bon Coin, une vidéo motion design pour expliquer les séances de remise en selle).
- **Partenariat avec Le Zèbre à plumes**, un concepteur-rédacteur, pour créer des messages percutant pour les posts sponsorisés et les publicités sur Le Bon Coin.
- **Partenariat avec Olivier Pesret** pour la création des visuels afin de rendre les parcours utilisateurs plus clairs.

Autres actions menées

- **Les réseaux sociaux :**
  - La **page Facebook** Coup de Pouce Vélo a plus de 6 000 abonnés, En 2020, deux posts sponsorisés (un au mois de septembre et un au mois de décembre) ont permis de diffuser le dispositif.
  - La **page Twitter** Coup de Pouce Vélo a 1 167 followers.
- Une page dédiée sur le **site de la FUB**,
- **4 articles sur le site de la FUB** (enquêtes Opinion Way, le million de réparations de vélos),
- **Un communiqué de presse** sur le million de vélos réparés,
- **Kit communication**, envoyé au réseau des vélo-écoles référencées pour communiquer sur le programme,
- **Adaptation du « Guide du Cycliste Urbain »** pour l'opération Coup de Pouce Vélo : 150 000 exemplaires envoyés aux réparateurs et moniteurs actifs.

Plus d'informations :

- **Site internet :** www.coupdepoucevelo.fr
- **Facebook :** Coup de Pouce Vélo
- **Twitter :** @CoupdepouceVélo

O. Pesret

Le dispositif Coup de Pouce Vélo Plus

Dans le sillage du Coup de Pouce Vélo, le Gouvernement a annoncé le 29 mai dernier la mise en place d'une plateforme pour permettre à des co-financeurs d'abonder le dispositif Coup de Pouce Vélo. Ce dispositif a été lancé le 1er octobre et les particuliers ont la possibilité de déposer un dossier jusqu'au 15 juin 2021.

Le Programme Alvéole Coup de Pouce Vélo Plus finance trois volets :

- Les réparations,
- Les séances de remise en selle,
- Les achats de vélos ou d'équipements vélo.

Trois co-financeurs se sont inscrits au dispositif Coup de Pouce Vélo Plus : le Conseil départemental de la Mayenne (octobre 2020), la Métropole de Rouen Normandie (octobre 2020) et Harmonie Mutuelle (décembre 2020).

Au 31 décembre 2020 :

- Le **Conseil départemental de la Mayenne** a financé 387 opérations (co-financement sur la réparation) pour un montant total de 7 919 €.
- L'entreprise **Harmonie Mutuelle** a financé quatre opérations pour un montant total de 130 €.

Actions menées en 2020

Partenariat avec la presse spécialisée

- **Ze Pro :** une double page dans le numéro du mois de novembre, une newsletter et un e-mailing auprès de 30 000 contacts.
- **Maires de France :** une double page dans le magazine du mois de décembre, un encart publicitaire dans toutes les newsletters du mois de décembre.
- **La Gazette des communes :** publi-communiqué dans le magazine du mois de décembre, e-mailing (50 000 contacts).

Partenariat avec le réseau des associations FUB

- **Webinaire d'explication** du dispositif Coup de Pouce Vélo Plus pour un relai local.
- **Enquête flash auprès du réseau** pour connaître des collectivités et entreprises qui mettent en place des actions pro-velo sur leur territoire et/ou auprès de leurs salariés.

Autres actions menées

- **Présentation du dispositif** Coup de Pouce Vélo Plus lors du **webinaire du programme ALVEOLE**.
- **Présentation du dispositif** Coup de Pouce Vélo Plus lors des **webinaires organisés par France Mobilités et la Région Grand Est**.
- Création d'un **kit communication**, avec les raisons d'adhérer à l'opération, envoyé au réseau d'associations de la FUB.

Le devenir du Programme en 2021

Au-delà du 31 juin 2021, la plateforme Coup de Pouce Vélo Plus va évoluer afin de renforcer les aides allouées aux sala-

riés dans le cadre du Programme Objectif Employeur pro-vélo.

La nouvelle plateforme conférera aux employeurs une enveloppe leur permettant :
- Un financement des projets de stationnements vélo pour leurs établissements,
- Un financement des séances de remises en selle des salariés.

Contacts
- **ALVEOLE & Coup de Pouce Vélo**
  - **Eva Pénisson**, Chargée de mission, e.penisson@fub.fr
  - **Alanne Maison**, Chargée de mission, a.maison@fub.fr
- **Coup de Pouce Vélo Plus**
  - **Albert Negri**, assistant maîtrise d'ouvrage, a.negri@fub.fr

Plus d'informations :
- **Site internet :** www.coupdepouceveloplus.fr

ColisActiv'

Le 26 juin 2020, la FUB (porteur pilote) et Sonergia (financeur et porteur associé) ont signé avec l'ADEME la convention de mise en œuvre du programme ColisActiv', lauréat de l'appel à programmes CEE 2019 du Ministère de la Transition écologique.

Le programme CEE ColisActiv' est un dispositif innovant dont l'objectif est de développer la cyclo-logistique et **réduire l'empreinte carbone de la livraison de colis sur le dernier kilomètre**.

Afin d'encourager la livraison de colis par mobilité active (vélo et marche), ColisActiv' vise à **réduire le coût de ce type de livraison** pour augmenter ses volumes et la rendre plus compétitive face aux modes thermiques. Pour ce faire, une **prime** est versée **pendant trois ans aux opérateurs de livraison** pour chaque colis livré par mode actif. Cette subvention est directement déduite des factures présentées aux transporteurs et chargeurs pour les inciter à reporter un flux plus important de colis vers ces modes écologiques.

En **décembre 2020, la FUB et Sonergia ont créé la SAS SOFUB** qui devient porteur du programme, en lieu et place de la FUB et Sonergia.

Territoires pilotes

Quatre territoires pilotes ont été sélectionnés pour expérimenter le programme :
- **Angers** Loire Développement,
- Le Grand **Reims** Communauté urbaine,
- Le Syndicat mixte des mobilités de l'**aire grenobloise**,
- L'Établissement public territorial **Paris Est Marne et Bois**.

Le cinquième territoire est toujours en cours de sélection. Une fois ce pilote terminé, ColisActiv' a vocation de proposer cet **accompagnement à toutes les collectivités** voulant le mettre en place et prêts à le financer, afin d'accélérer le développement de la cyclo-logistique sur leurs territoires.

Lancement du programme

Pour annoncer le lancement du programme dans ces quatre territoires pilotes, ColisActiv' devait participer au Salon des Maires, initialement prévu du 24 au 26 novembre 2020. Etant donné le contexte sanitaire, cette participation a été annulée et remplacée par une **annonce à la presse, diffusée le 19 novembre 2020**.

Opérateurs de livraison

Suite à la **diffusion d'un appel à candidatures le 8 décembre 2020**, de nombreux opérateurs de livraison ont manifesté leur intérêt pour participer au programme sur un ou plusieurs des quatre territoires pilotes.

Aujourd'hui, **six premiers opérateurs de livraison** ont été sélectionnés et conventionnés à Angers, Reims et Grenoble : **Toutenvélo Grenoble, Sicklo, Altern'transport, K'livéo, Yper et You2you**, et cinq autres sont en cours de sélection.

Une fois les procédures de contractualisation terminées, la subvention des livraisons pourra commencer.

L'Académie Des experts en Mobilités Actives (ADMA)

Le programme CEE ADMA, « Académie Des experts en Mobilités Actives », propose d'accroître l'expertise en matière d'intégration des sujets sur la marche et le vélo dans l'ensemble des politiques publiques et privées, notamment la planification et réalisation d'aménagements piétons ou cyclables, la mise en place d'infrastructures de stationnement vélo sécurisées, la préférence affirmée pour une intermodalité sans coupure ainsi qu'un accompagnement efficace au changement.

Cette expertise permettra aux parties prenantes des systèmes vélo et marche de tenir compte des besoins de tous les publics - y compris les plus fragiles - dans toutes les configurations rencontrées dans nos territoires.

Le programme ADMA est coordonné conjointement par le porteur pilote ROZO et le porteur associé FUB. **FUZO, une société par actions simplifiées** (SAS), dont l'objet spécifique est le programme ADMA, est créée pour le rattachement des experts, de la plateforme et des contenus techniques.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- La création d'un **portail de connaissances et d'expertises** sur les mobilités actives (marche et vélo),
- La **formation d'experts** formateurs mobilités actives,
- La création de **quatre certifications d'expertise** mobilité active,
- La constitution d'une **banque de données** sur l'expertise mobilité regroupant des ouvrages, des études techniques et des contenus pédagogiques.

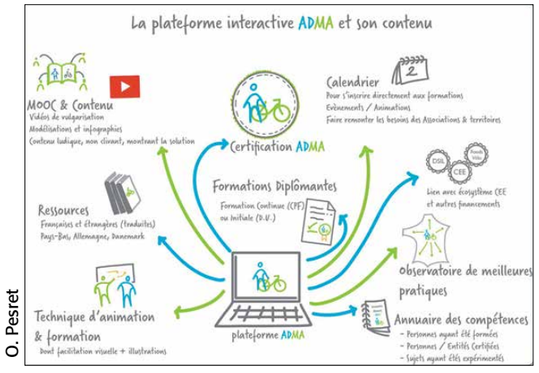

O. Pesret

Le programme a pour objectifs :

1. La construction et la diffusion d'outils techniques et pédagogiques d'expertise ADMA :

- Création de quatre certifications d'expertise avec des formations et un parcours pédagogique ;
- Publication de trois ouvrages de référence sur les thématiques de mobilité ;
- Production de 18 études techniques dédiées à la marche et au vélo ;
- Réalisation de 17 fiches thématiques dédiées à la marche et au vélo ;
- La construction de 35 cours hybrides : cours en ligne (MOOC - Massive Open Online Course ou FLOT - Formation en Ligne Ouverte à Tous) et cours présentiels ;
- Diffusion de 40 vidéos pédagogiques sur les thématiques de mobilité ;
- Réalisation de 10 conférences nationales dans le cadre du programme ;
- Organisation de 15 webinaires ;
- Réalisation de 15 vidéos thématiques vélo et marche pour les événements de communication.

Dates clés du programme ADMA

30 septembre 2019 : candidature déposée à l'appel à programmes 2019 du Ministère de la Transition écologique.

7 février 2020 : lors de l'ouverture du congrès de la FUB, Élisabeth Borne, ex-ministre de la Transition écologique et solidaire, a officiellement annoncé le soutien de l'État à 12 nouveaux programmes, dont le programme ADMA, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

27 février 2020 : sortie du décret portant validation du programme (articles L.221-1 et suivants du Code de l'énergie et conformément à l'arrêté du 27 février 2020 ; publié au JORF n°0058 du 8 mars 2020).

30 juin 2023 : fin du financement du programme.

2. La formation de :

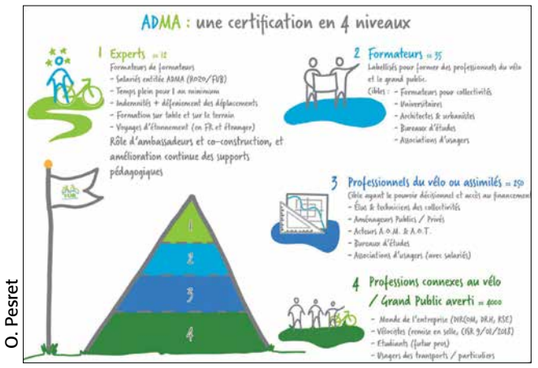

O. Pesret

- **12 experts formateurs vélo et marche à la certification de niveau 1** (formateurs de formateurs) ;
- **35 experts formateurs vélo et marche à la certification de niveau 2** (formateurs pour les collectivités, enseignants dans les universités, les architectes et urbanistes, les bureaux d'études, etc.) ;
- **250 professionnels du vélo et de la marche à la certification de niveau 3** (professionnels de la mobilité : élus, directeurs de service, chargés de mission et techniciens de la voirie, de la mobilité et transports des collectivités, aménageurs publics et privés, acteurs des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), chargés de mobilité aux entreprises, salariés des associations d'usagers, etc.) ;
- **1 000 professionnels « connexes »** (journalistes, salariés des entreprises, étudiants) et **6 000 « grand public »** (usagers de transports et particuliers) **à certification de niveau 4** ;
- **1 250 opérateurs cycle** dans le cadre de l'Académie des Métiers du Vélo.

3. La création d'une plateforme dédiée à l'Académie des Métiers du Vélo.

Carte d'identité du programme

Bénéficiaires du programme : collectivités, entreprises, enseignement supérieur, journalistes, associations, grand public...

Financeurs : Siplec, Esso, Shell, Thevenin Ducrot

Volume CEE : 1 636 GWh cumac

Budget : 8 M € (CEE), 2 M € (hors CEE)

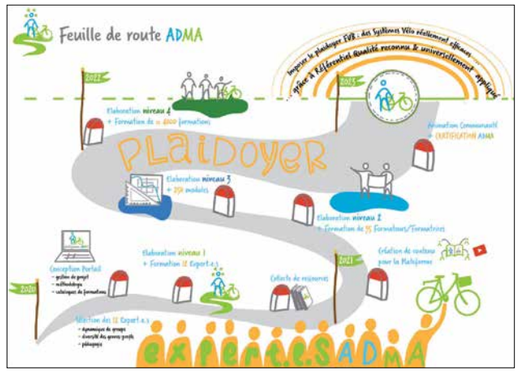

Contacts :

- **Carolina Martinez Tabares**, Cheffe de projet ADMA, c.martinez@fub.fr
- **Site internet :** www.mobilites-actives.fr

Le processus de recrutement des 12 experts formateurs niveau 2

Le processus de recrutement a été construit pour répondre à l'objectif exigeant de sélection les **douze experts formateurs ADMA avec des profils complémentaires**.

174 candidatures ont été reçues entre le 14 septembre et le 11 octobre 2020, période de diffusion des offres d'emploi. Un formulaire de candidature avec des questions sur les mobilités actives et la pédagogie, plusieurs entretiens, des mises en situation professionnelle et trois comités de sélection ont permis de recruter les douze experts formateurs ADMA : **6 femmes et 6 hommes, localisés à Paris et à Lyon**.

Le 1er février 2021, les six premiers experts formateurs ADMA ont pris leurs postes. Les six prochains sont arrivés le 1er avril 2021.

L'Académie des Métiers du Vélo

Le 14 mai 2020, la ministre de la Transition écologique annonce la création de l'Académie des Métiers du Vélo en l'intégrant au programme ADMA (Académie Des experts en Mobilités Actives) porté par la FUB et ROZO, alors en cours d'élaboration.

Le budget de l'ADMA est **abondé de 2,4 millions d'euros** afin de recevoir le dispositif de l'Académie des Métiers du Vélo.

L'objectif de l'Académie des Métiers du Vélo est de **former 1 250 personnes aux bases de la mécanique du vélo** afin de décharger les réparateurs cycle débordés. En effet, le succès du Coup de Pouce Vélo Réparation a mis en lumière le manque de personnes formées à la mécanique du vélo en France. Afin de massifier la filière de formation des métiers liés à la réparation de vélo, la nouvelle **formation « Opérateur, Opératrice Cycle »** a vu le jour en 2020.

Cette formation dure **20 jours** (140 heures). Elle est composée d'**une période en organisme de formation et d'une période de stage en entreprise** et comprend différents modules (roue, transmission, frein, jeu de direction et autres composants). Elle permet d'acquérir les compétences de base en mécanique du cycle afin d'être rapidement opérationnel en vue d'intégrer, à l'issue de la formation, les magasins et ateliers de vélos en forte demande de personnel. La formation est dispensée par les organismes de formation liés au dispositif de l'Académie des Métiers du Vélo.

En 2020, la FUB a **coordonné la mise en place de cette nouvelle formation** : co-construction du tronc commun de formation avec les acteurs de formation de la mécanique du cycle, construction du cahier des charges de la formation, publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les organismes de formation.

Les premières sessions de formation ont démarré le **16 novembre 2020 à Paris, Lille, Quimper, Toulouse et Miramas**. Le lancement de la formation a été salué par une visite de la Ministre de la session parisienne le 30 novembre 2020.

Pour la première année de lancement de cette formation (de novembre 2020 à octobre 2021), **43 sessions de formation** sont ouvertes sur l'ensemble du territoire, permettant la formation de **500 personnes**. **Sept organismes** de formation sont liés au dispositif, présents dans 13 villes françaises.

Google map

Afin d'améliorer le contenu de la formation pour les prochaines années du dispositif, **des audits sont réalisés** auprès des centres de formation. La première visite a eu lieu en décembre 2020. Des **enquêtes de satisfaction** sont également réalisées auprès des stagiaires. Sur les 60 stagiaires formés en 2020, 47 ont répondu à l'enquête et **98 % d'entre eux étaient satisfaits** de la formation !

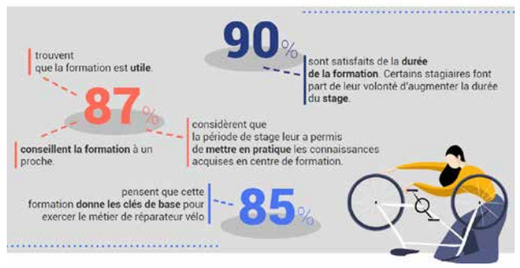

FUB

Contacts :

- **Zoé Coston**, Chargée de mission, z.coston@fub.fr
- **Site internet :** www.mobilites-actives.fr/amv

V-Logistique

Le programme V-Logistique vise à augmenter significativement la pratique du vélo dans le cadre professionnel. Pour ce faire, les bénéficiaires du programme (entreprises, collectivités, associations, artisans, etc.) s'engagent à substituer totalement (ou partiellement dans quelques cas particuliers) leurs véhicules thermiques par des vélos à assistance électrique (VAE) et/ou des vélos cargos à assistance électriques (VCAE).

Afin de faire connaître le programme, des **réunions de sensibilisation** ont lieu auprès de divers partenaires (CMA, CCI, syndicats de branches professionnelles, collectivités etc.). Ces réunions sont **animées successivement par des membres du Groupement**, ce dernier étant composé des prestataires de V-Logistique : la FUB, ROZO, les Boîtes à Vélo et Vélab.

Pour être bénéficiaire de V-Logistique, il faut également **justifier d'un nombre de km parcouru quotidiennement dans le cadre professionnel** (hors trajet domicile-travail). Cela permet de justifier des économies d'énergie réalisées en utilisant les vélos mis à disposition gratuitement lors de la durée du programme.

Lorsque des dossiers sont validés par V-Logistique, les demandeurs deviennent des bénéficiaires. Ceux ayant obtenu la mise à disposition d'un ou de plusieurs VCAE doivent **suivre une formation de quatre heures**.

Deux axes ont été privilégiés : la **maniabilité des vélos** et la **conduite en sécurité**. Pour cela, la FUB a conçu un **référentiel pédagogique** à l'aide plusieurs bénévoles de la fédération. Ce référentiel a pour but d'orienter les vélo-écoles qui réalisent les dites formations.

Ce programme se terminera le 30 juin 2022.

Bicycl'Aide

Contacts :

- **Claire Toubal**, Chargée de mission, c.toubal@fub.fr
- **Site internet :** www.v-logistique.com

Objectif Employeur pro-vélo

Les employeurs ont longtemps été le parent pauvre des actions menées par le FUB. Le programme Objectif Employeur pro-vélo (OEPV) répond à ce constat en incitant les employeurs à proposer des équipements et services vélo conformes au référentiel employeur pro-vélo.

Ce référentiel a été **créé par la FUB et l'ADEME** avec le soutien de Cyclez, Ekodev et Allianz France depuis fin 2019. Une nouvelle version du référentiel est attendue pour le printemps.

Les employeurs privés et publics mettant en œuvre des mesures pro-vélo ambitieuses pourront être **labellisés « employeur pro-vélo », bronze, argent ou or** selon le niveau d'avancement de leur plan vélo.

Les objectifs de ce programme financé par le dispositif des CEE sont :

- **4 500 employeurs labellisés** d'ici le 31 décembre 2023,
- **25 000 emplacements vélo** co-financés.

Ce programme CEE ambitieux va monter progressivement en puissance tout au long de l'année 2021.

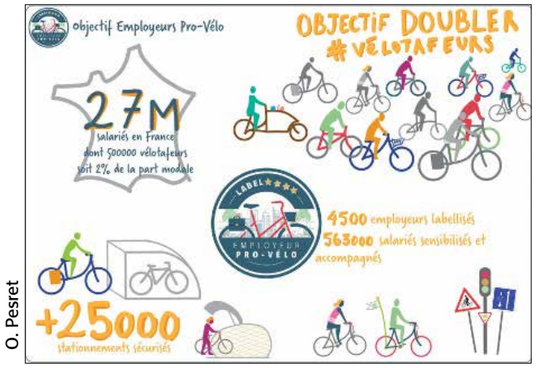

O. Pesret

Dès la **mi-avril**, les bénéficiaires pourront bénéficier de **primes** pour l'installation de **stationnement vélo** et la réalisation de cours de **remise en selle** pour leurs collaborateurs.

A partir de l'**été 2021**, les employeurs pourront bénéficier de l'intégralité du programme « Objectif Employeur pro-vélo ». Un **événement de lancement** est prévu en ouverture du **Congrès de la FUB à Montpellier le 1er juillet 2021**.

Les bénéficiaires réaliseront un **auto-diagnostic** de leur stratégie de mobilité vélo. Sur la base du rapport d'auto-diagnostic, un intervenant proposera au bénéficiaire un accompagnement personnalisé au cours d'une **réunion de cadrage**. Le bénéficiaire touchera des primes d'un montant en fonction du nombre de ses salariés pour financer des **services vélo** (contrôle technique, remise en selle, prestations de conseil en management de la mobilité...), des **équipements** (stationnement, station de gonflage...) répertoriés dans un catalogue d'actions éligibles au programme.

Pour bénéficier de ces primes, les bénéficiaires **s'engagent à se faire auditer dans les 12 mois**.

Une fois les prestations réalisées, un **audit** visant à évaluer le niveau de maturité du plan vélo de l'employeur est réalisé par un auditeur formé par la FUB.

Les bénéficiaires labellisés bronze, argent et or rejoignent une **communauté des employeurs pro-vélo** animée par la FUB, son réseau et ses partenaires. Cette communauté vise à faciliter les échanges d'expériences entre membres. Des évènements locaux et nationaux seront organisés.

Carte d'identité du programme

Porteur : FUB et FUB Services

Partenaires techniques : ENI Gaz and Power France, ADEME

Financeurs : ENI Gaz and Power France, SCA Pétrole et dérivés, Pétrole Shell, GazelEnergie Solutions, Varo Energy France

Bénéficiaires : employeurs privés et publics

Budget : financé CEE - 40 M €

Volume CEE : 8 TWhcumac

Date de fin : 31/12/2023

Liens utiles :

- Référentiel « employeur pro-vélo » provisoire
- Fiche sensibilisation à la mobilité vélo
- Fiche « Favoriser la mobilité vélo de mes collaborateurs »
- Livre blanc (à venir)

Contacts :

- **Annie-Claude Thiolat**, Administratrice FUB, Place au Vélo Nantes
- **Florence Labarre**, Cheffe de projet, f.labarre@fub-services.fr
- **Louis Duthoit**, Chargé de mission, l.duthoit@fub.fr

Autres actions ponctuelles

Le pôle vélo des Cinq toits

En janvier 2019, la FUB a ouvert une antenne à Paris au sein des Cinq toits, un tiers lieu qui héberge 100 **demandeurs d'asile**, 150 **réfugiés** et 100 **membres de familles précaires**. Elle accueille également 40 **porteurs de projets** : artisans, artistes et structures associatives et entrepreneuriales du secteur de l'ESS. La FUB a participé à l'animation d'un pôle vélo par **l'intermédiaire de Louis Duthoit en service civique du 1er octobre 2019 au 31 mars 2020**.

Le pôle vélo a trois objectifs : améliorer la mobilité des personnes hébergées, promouvoir un mode de transport écologique dans un quartier dépourvu d'acteur associatif pro-vélo et favoriser les mixités entre résidents des Cinq toits, occupants et riverains.

Depuis juin 2020, il dispose d'un atelier de mécanique vélo animé par Louis de la société Ridy. Cet atelier propose des prestations de réparation, des ateliers d'auto-réparation toutes les deux semaines à destination du grand public mais aussi à destination des publics des Cinq Toits.

Des vélos sont mis à disposition gratuitement aux résidents des Cinq toits par l'association Aurore.

Depuis décembre 2020, le bureau parisien de la FUB a déménagé rue de la Grange aux Belles. **La FUB n'est plus présente sur le pôle vélo des Cinq toits** mais est heureuse d'avoir participé au lancement de cette activité avec ses premiers partenaires :

- L'atelier participatif Solicycle,
- L'ébéniste à Vélo Philippe Gentil.

lescinqstoits.fr

Ridy.fr

Plus d'informations :

- **Page Facebook des Cinq toits :** www.facebook.com/LesCinqToits

■ Nos publications

Communiqués de presse FUB

Publications et sites FUB

Communiqués de presse FUB

6 février 2020	Dossier de presse : Baromètre Parlons vélo des villes cyclables 2019 : quelques belles progressions, mais une majorité de villes de France ont encore des efforts à faire. Les candidats aux municipales sont prévenus !
17 mars 2020	Restez chez vous ! Pour les déplacements absolument obligatoires, envisagez la solution vélo : efficacité, santé et distanciation
3 avril 2020	"Des vélos pour l'hosto", l'initiative solidaire pour simplifier les déplacements des personnels soignants
7 avril 2020	Le décret sur le confinement lié au COVID 19 et l'usage du vélo
20 avril 2020	La FUB obligée de saisir le Conseil d'Etat pour faire reconnaître le vélo comme moyen de transport légitime !
4 mai 2020	Grâce à la FUB, le Conseil d'Etat contraint le gouvernement à clarifier son discours sur le vélo !
2 juin 2020	Lauréat de l'appel à programme CEE du MTES, ColisActiv' va accompagner les collectivités dans le développement de la livraison de colis par mobilité active (marche et vélo)
18 juin 2020	Dossier de presse : Décryptage d'un mois qui a fait gagner 5 ans aux politiques cyclables
21 août 2020	Port du masque obligatoire à vélo : la FUB demande aux préfets et aux maires de revoir leurs arrêtés
22 septembre 2020	Lancement du Label Employeur Pro-Vélo
6 octobre 2020	Le programme ADMA recherche 12 experts pour faire bouger la mobilité active en France
4 novembre 2020	À vélo, voir et être vu, c'est vital ! Campagne nationale « Cyclistes, brillez ! »
18 novembre 2020	Pour la santé de tous : limitons les contacts plutôt que les sorties !
19 novembre 2020	ColisActiv' annonce trois territoires pilotes retenus et lance un appel à candidature aux acteurs de la livraison du dernier kilomètre
24 novembre 2020	Tribune : des idées pour mettre la France en selle à l'occasion des futurs déconfinements
2 décembre 2020	Coup de Pouce Vélo : suite au succès de l'opération avec l'atteinte du cap d'un million de réparations, Barbara Pompilli, Ministre de la Transition écologique, a annoncé lundi sa reconduction jusqu'au 31 mars 2021 !

Publications et sites FUB

L'ensemble des publications sont disponibles en ligne, sur commande, dans la Boutique FUB : www.fub.fr/boutique

Parmi celles-ci, les documents suivants ont été réédités en 2020 : le Guide du cycliste urbain version 2020, les dépliants « Cyclistes, au feu rouge, cédez le passage ! », « Vélo et santé : tandem gagnant ! », « A vélo au travail ! », « En selle à vélo », « Cyclistes, brillez ! » et « Stop au vol de vélos : comment choisir un bon antivol ? », le passeport vélo BicyCode® ainsi que le Guide méthodologique « Gérer et animer une vélo-école ».

Revue *Vélocité*

Vélocité est un trimestriel de 32 pages édité par la FUB (4 numéros par an depuis 2020), tiré à 1 100 exemplaires en moyenne sur abonnement. En moyenne, selon les numéros, **1 070 personnes sont abonnées** en 2020.

Plusieurs gros dossiers ont été abordés en 2020 au sein du magazine :

- Les résultats du baromètre des villes cyclables 2019,
- Un retour sur le Congrès de la FUB à Bordeaux,
- Le vélo au cœur de la crise du Covid-19 avec notamment un entretien entre Elisabeth Borne et Olivier Schneider,
- La victoire de la FUB au Conseil d'État,
- La publication des tests antivols et éclairages 2020,
- Coup de Pouce Vélo, opération portée par la FUB,
- Le vélo en milieu peu dense : développement d'aménagements,
- Le boom du vélo en 2020,
- Décryptage de la LOM,
- Portrait de nos nouvelles associations membres...

Des **rubriques** sont également revenues de manière récurrentes dans chaque numéro : la **chronique de Frédéric Héran**, économiste et urbaniste, maître de conférences à l'Université de Lille 1, et **« Vu sur Twitter »** qui fait un tour d'horizon de l'actualité Twitter des dernières semaines.

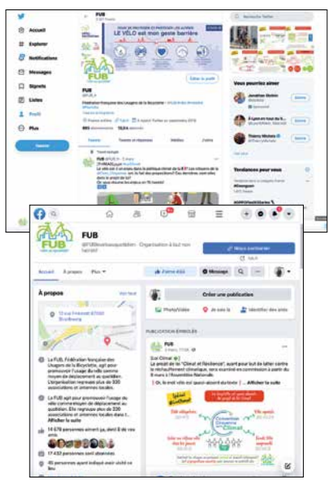

Réseaux sociaux

La FUB est active sur **Facebook** avec 17 371 abonnés sur la page FUB, 4 257 abonnés sur la page Parlons Vélo et 1 775 abonnés sur la page BicyCode® (au 26/02/2021). Sur **Twitter**, elle compte 13 412 abonnés sur la page FUB, 3 257 abonnés sur la page Parlons Vélo et 1 777 abonnés sur la page BicyCode® (au 26/02/2021). Elle a également un compte sur le réseau professionnel **Linkedin** (4 429 abonnés au 26/02/2021) et a une page **Instagram** (1 491 abonnés au 26/02/2021).

L'année 2020 a été particulièrement intense sur les réseaux sociaux de la FUB, qui ont connu une **croissance fulgurante.** Ce développement est en grande partie dû à la place importante qu'a pris le vélo dans notre quotidien suite à la crise du Covid-19 et à l'implication de la FUB dans cette crise sanitaire pour faire valoir les droits des cyclistes.

Suite au lancement du **Coup de Pouce Vélo** (toujours en lien avec le Covid-19), des **réseaux sociaux dédiés à cette opération** ont vu le jour sur Facebook et Twitter afin d'accompagner le programme dans toute sa durée (un an).

Lettre d'information aux assos et newsletter grand public

L'équipe Communication et l'équipe Animation de réseau ont procédé à une **modification du fond et de la forme** de la newsletter et de la lettre d'information aux associations à partir du mois d'octobre 2020. Désormais, la newsletter est envoyée à tout le monde : grand public et associations mensuellement (en fin de mois). La **lettre d'information** est envoyée par l'équipe de l'animation de réseau **uniquement aux associations lorsqu'il y a une information à communiquer.**

Dorénavant, le message véhiculé aux seules associations est plus clair et moins noyé dans la masse.

Concernant la forme, son esthétisme a été modifié en intégrant **des couleurs par section**. Par exemple, le orange pour l'animation de réseau, le rose pour les vélo-écoles, le rouge pour Alvéole, etc. L'ajout d'émojis dans le titre amène une touche de légèreté et une variation des mises en page dans les sections et en fonction du sujet a été opérée (photo grande au-dessus, ou petite sur le côté par exemple).

Enfin, afin de **maximiser le trafic vers nos sites et réseaux sociaux**, ces communications comportent de petits textes de trois-quatre lignes accompagnés de liens vers nos sites où se trouvent les informations plus en détails. Le **taux de clics** sur ces deux supports est bon : **environ 10 à 15 % des personnes** vont plus loin.

La lettre d'information est envoyée à environ **1 055 abonnés** (au 11/03/2021) tandis que la newsletter compte plus de **3 900 abonnés** (au 11/03/2021).environ 3 900 abonnés en début d'année 2021.

Le site www.fub.fr

La FUB a poursuivi la mise à jour de son site institutionnel : www.fub.fr, mis en ligne début 2016 : mise en ligne d'actualités, d'articles, de communiqués de presse, d'offres d'emploi, ... **Certaines pages ont été réorganisées**, d'autres ont été créées comme par exemple une **page FAQ**, dédiée à toutes les questions que se posaient la population sur l'utilisation du vélo en période de confinement.

Le site internet de la FUB a été l'objet de **près de 274 000 visites** en 2020, par plus de **187 000 internautes**, avec une durée moyenne de session de 1 minute 40. En moyenne, 2 pages sont vues à chaque visite, ce qui équivaut à un total de plus de **550 000 pages visitées** sur toute l'année 2020. 72 % des visites sont effectuées sur mobile, 25 % sur ordinateur et 3 % sur tablette.

Comme pour les réseaux sociaux, le site internet de la FUB a connu une **croissance exceptionnelle en 2020** : 58 000 visites en 2019 contre 274 000 en 2020. L'opération Coup de Pouce Vélo, portée par la FUB, y a contribué : à son lancement en mai, plus de 125 000 visites ont été enregistrées sur ce mois, avec un **pic de 16 000 visites le 30 avril**.

Le site www.actuvelo.fr

Depuis 2018, la FUB administre le site **Actuvélo, site de veille documentaire sur le vélo au quotidien**. Créé et porté par l'association lyonnaise Pignon sur Rue depuis 2011, le site a été **entièrement remanié tant dans le contenu que la forme**. On y retrouve notamment une veille quotidienne avec les Actus du Web, la revue de presse mensuelle, le Concentré d'Actu, des Décryptages, des Tribunes, des chroniques de livres. Dans ce cadre, **Actuvélo relaie les articles parus dans Vélocité** suite à la publication de chaque numéro ; de même, **Vélocité relaie fréquemment du contenu d'Actuvélo** et invite ses lecteurs à consulter régulièrement le site pour des informations au plus proche de l'actualité.

Actuvelo.fr a été l'objet de plus de **58 400 visites en 2020**, par plus de 58 000 internautes, avec une durée moyenne de session de 1 minute 9 secondes (à comparer avec les 32 000 visites par plus de 20 000 internautes en 2019).

Autres publications

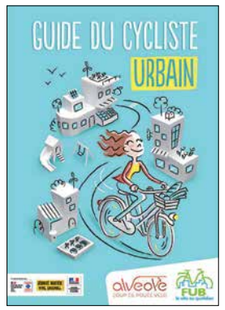

La FUB a réédité son **Guide du cycliste urbain** en juin 2020 : certaines pages ont été mises à jour, notamment l'ancienne indemnité kilométrique vélo (IKV) aujourd'hui devenu le Forfait mobilités durables. Une double page spéciale Coup de Pouce Vélo, présentant l'opération, a également été ajoutée.

Un **Guide d'accueil** a été diffusé à l'ensemble des salariés et membres du conseil d'administration en octobre. Ce document interne permet à chaque nouvel arrivant dans l'équipe FUB de découvrir comment s'organise la FUB, quels sont les supports utilisés, comment se connecter à ses mails, ... et toute autre information pratique dont il pourrait avoir besoin !

Un **rapport d'activité 2019** complet de 44 pages a été mis en page et diffusé en avril 2020 sur le site internet de la FUB, à l'ensemble des salariés et à tout le réseau FUB (en amont de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée à distance au mois de mai).

Le **Guide méthodologique « Gérer et animer une vélo-école »** a été mis à jour et ré-imprimé en septembre. Un nouveau support de 20 pages a été créé pour les vélo-écoles du réseau, afin de les accompagner dans le nouveau programme national « Savoir Rouler à Vélo ».

Le **passeport vélo BicyCode®** a changé de forme courant décembre 2020 : d'un petit format 4 pages, le document est passé au **format carte bancaire**, avec la nouvelle charte graphique BicyCode®.

Rapport d'activités FUB 2020
édité par la FUB en avril 2021 - 12 rue Finkmatt - 67000 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr - www.fub.fr - www.parlons-velo.fr

Les illustrations ne sont pas libres de droits, contacter la FUB pour tout renseignement.

Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)
Siège : 12 rue Finkmatt • 67000 Strasbourg
Antenne : 47 rue de la Grange aux Belles • 75010 Paris
Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr

Actualités, conseils pratiques et dossiers :
www.fub.fr

Retrouvez toutes les coordonnées des associations membres FUB :
www.fub.fr/membres

FUB
le vélo au quotidien